

No 2

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2020
Aula de l'Ecole du Val d'Arve, rue Daniel-Gevril 13

Présidence : M. Didier Prod'hom

La séance est ouverte à 19h00 en présence de :

Mme Stéphanie Lammar, Maire, Mme Anne Hiltpold, Conseillère administrative, et Mme Sonja Molinari, Conseillère administrative.

Mmes Alice Bertholon, Elvia Cambier, Marie-France Châtelain, Katia De Conti Kalonji, Solange Decnaeck, Elif Kaytak, Christiane Kolla, Brigitte Leuzinger, Emmanuelle Merle, Loulou Morisod, Céline Sana-Oppliger, Laurence Uldry, Conseillères municipales.

MM. Jean-Marc Antonioli, Loïc Antonioli, Pierre Baertschi, Dominique Barbuzzi, Julien Barro, Damien Blanc, Philippe Calame, David Chérix, Alain Etienne, Raffaele Fraomene, Axel Gubler, Benoît Holdener, Dominique Jacot, Matthias Meyer, Claude Morex, Patrick Mützenberg, Léo Peterschmitt, Didier Prod'hom, Alain Voignier, Dominique Von Burg, Conseillers municipaux.

Est excusé : M. Jean-Jacques Gerster.

Le Président ouvre la séance. Il salue les membres du Conseil administratif, le Secrétaire général, les membres de l'administration et le public présent.

Le Président mentionne que les modalités des séances du Conseil municipal ont pu être adaptées. Il remercie les services pour cette mise en place, selon les prescriptions de la Médecin cantonale et qui sont valables jusqu'à ce soir – la suite dépendra de l'évolution de la situation d'ici à la rentrée scolaire. Il ne sera donc plus nécessaire de venir au pupitre pour prendre la parole, mais il est demandé aux intervenants, lorsqu'ils ont la parole, de s'exprimer à voix haute et intelligible.

Le Président signale en outre qu'il ne sera pas fait lecture de l'ordre du jour, que les membres du Conseil municipal ont reçu sur CMnet et qui est à disposition du public sur le site Internet.

Ordre du jour :

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 28 mai et 2 juin 2020
2. Communications du Conseil administratif
3. Communications du bureau du Conseil municipal
- Propositions du Conseil administratif**
4. Délibération administrative **198-2020 R** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'étude et de réalisation de CHF 173'250.— TTC (dont CHF 8'250.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné aux travaux d'adaptation de la chaussée permettant l'insertion par les TPG d'une voie de bus sur la route des Jeunes ainsi que la sécurisation des aménagements cyclables sur un tronçon d'environ 220 mètres entre la rue Antoine-Jolivet et l'avenue de la Praille.
5. Délibération administrative **200-2020 R** : Proposition du Conseil administratif relative à un crédit d'investissement de CHF 350'000.— TTC, (dont CHF 13'500.— d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour des études et démarches liées au développement de la partie du périmètre Praille-Acacias-Vernet (PAV) sur le territoire carougeois.
6. Délibération administrative **001-2020 P** : Proposition relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes.
7. Délibération administrative **002-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à la délégation de compétences au Conseil administratif pour préavis des demandes de naturalisation d'étrangers de plus de 25 ans.
8. Délibération administrative **003-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative au remaniement parcellaire du périmètre du Léopard – division, réunion, cession et désaffectation d'une sous-parcelle dp 2737a du domaine public communal en vue de sa cession
9. Délibération administrative **004-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2019 de la fondation Bruckner pour la promotion de la céramique à Carouge.
10. Délibération administrative **005-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2019 de l'association EMS Résidence les Pervenches.
11. Délibération administrative **006-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2019 de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées.
12. Délibération administrative **007-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2019 de la Fondation Intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées.
13. Délibération administrative **008-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2019 de l'association de l'EMS « Résidence de Drize ».
14. Délibération administrative **009-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2019 de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge.
15. Délibération administrative **010-2020 P** : Proposition du Conseil administratif relative à l'approbation des comptes 2019 de la Fondation du Vieux-Carouge
- Propositions des membres du Conseil municipal**
16. Motions
 - 16.1 Motion **036-2020 P** : Fonds intercommunal pour l'accueil d'urgence : engager la discussion
 - 16.2 Motion **001-2020 P** : Pour une aide à la banque alimentaire partage au moyen du montant budgété pour le voyage des autorités et des cadres administratifs - compte 0110.0011.31700.382.
17. Postulats
18. Résolutions
19. Pétitions
20. Questions

DISCOURS DU PRESIDENT

Madame la Maire,
Mesdames les Conseillères administratives,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,
Monsieur le Secrétaire Général et les collaborateurs du conseil municipal,
Mesdames et Messieurs,
Chères amies, chers amis.

Je suis particulièrement fier et très heureux de présider cette deuxième séance du Conseil municipal. Comme indiqué lors de la séance d'installation j'avais jugé plus important que le discours du Président s'attache à remercier le travail de l'ancienne législature, et plus particulièrement celui du Président, qui fut malheureusement terminée de manière abrupte par la crise pandémique.

Si je reprends la parole ce soir, c'est pour exprimer de manière plus personnelle, les valeurs qui m'animent et émettre des souhaits pour ce conseil.

C'est aussi dans un contexte d'urgence climatique et environnemental sans précédent que ce conseil a choisi une première présidence verte, c'est un magnifique signal qui est donné à la population carougeoise. J'espère que, quel que soit le bord politique, l'environnement aura une place importante dans nos réflexions et nos débats à venir.

Je suis très fier de présider un conseil où les femmes, les jeunes et les aîné.es sont de mieux en mieux représentés. Je suis encore plus enthousiaste de savoir que pour leur exécutif, les Carougeois.es ont choisi une représentation entièrement féminine. En plus des compétences et qualités dont Carouge s'est dotée, c'est aussi le symbole que notre société change et peut, après le 14 juin 2019, respecter l'égalité. Cette valeur est très chère à notre groupe politique des verts.

Le discours de notre aînée, notre « Sage », Madame Solange Decnaeck, nous rappelait avec beaucoup de sensibilité, lors de l'installation de notre conseil, les inégalités croissantes en Suisse et dans notre monde, la crise climatique sans précédent et une économie fragilisée qui laisse un grand nombre de personnes au bord de la route.

La crise pandémique du Covid a permis de prendre conscience de la fragilité de l'humanité et du fait que notre économie pouvait d'un coup s'arrêter brusquement. J'ai cependant personnellement espoir que les choses peuvent changer et s'améliorer.

Pour Carouge et plus concrètement, il s'agit d'être vigilant vis-à-vis des personnes les plus vulnérables et précarisées. Il ne faut pas opposer nos pauvres aux pauvres d'ailleurs, comme le faisait remarquer si justement Madame Sonja Molinari dans ce conseil. Nous devons prendre les bonnes décisions, comme ce conseil l'a toujours fait, pour diminuer les inégalités et offrir une chance à tous.

Nous devons également être attentifs, lors de nos décisions, à notre économie locale, à nos commerçants, à nos artisans qui ont été durement touchés par la crise du Covid-19. Il faut se rappeler que Carouge s'est bâtie avec eux et que sans eux notre Cité n'aurait pas la même attractivité.

Ce Conseil va également devoir faire des choix, avec un budget qui sera certainement déficitaire durant quelques années. J'ai espoir que les décisions pourront se prendre de manière collégiale et sereine, avec une écoute réciproque. Il faudra faire attention à ce que notre administration communale puisse continuer à offrir un service de qualité à l'écoute du citoyen.

En tant qu'acteur public c'est le moment pour nous d'investir afin de soutenir les entreprises et profiter de cette période de crise pour doter notre commune d'infrastructures utiles et nécessaires.

Carouge va également devoir gérer son développement urbanistique dans plusieurs secteurs et notamment celui de Praille Acacias Vernets (PAV). Il faudra donc veiller à la qualité de la ville qui se dessine, en intégrant les aspects environnementaux, patrimoniaux et sociaux afin de créer une cité où il fait bon vivre.

Je suis personnellement attaché à la problématique du logement et plus particulièrement celui destiné aux personnes à faibles revenus. La situation du logement à Genève est toujours très tendue et extrêmement préoccupante. Là aussi, la pandémie a durement frappé et a révélé les inégalités entre les personnes logées et les non ou mal logées. Nous devons répondre à cette demande, en garantissant la qualité et en créant des quartiers de logement durables, agréables à vivre et conviviaux.

Avant-hier, nous apprenions par les journaux la situation des habitants de la cité Léopard qui vont se retrouver prochainement à la rue, sans solutions. C'est inacceptable à Genève et particulièrement à Carouge. Il revient à ce conseil et à nos autorités de faire en sorte que ces Carougeois.es soient accompagnés dans la recherche d'une solution satisfaisante.

Pour conclure, en tant que Président, je vais veiller au respect des membres de ce conseil, dans une écoute attentive et permanente et dans le respect des opinions de chacune et chacun, afin que nous puissions siéger de manière sereine et efficace.

Je vous souhaite à toutes et tous le même plaisir que celui qui est le mien à siéger pour le bien des Carougeoises et Carougeois au sein de ce conseil.

Encore une fois merci à toutes et tous pour votre confiance et vive Carouge.

Applaudissements

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 28 MAI ET 2 JUIN 2020

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020.

Le procès-verbal de la séance du 28 mai 2020 est approuvé par 23 oui, 0 non et 7 abstentions.

- Le Président soumet au vote le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 est approuvé par 29 oui, 0 non et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Communications de Mme Lammar :

Cité de l'énergie

Ce printemps, la commune a été une nouvelle fois distinguée pour sa politique énergétique et environnementale. Elle a obtenu pour la troisième fois le renouvellement du label¹ Cité de l'énergie, avec la réalisation de 73,2% des mesures à mettre en œuvre contre 69% en 2016 (étant précisé qu'un

¹ Le label Cité de l'énergie est une certification développée en Suisse et élargie au niveau européen (European Energy Award). Il récompense les communes qui ont mis en place une gestion de la qualité pour la mise en œuvre de la politique énergétique et environnementale. Il est déployé dans le cadre du programme SuisseEnergie de la Confédération.

ré-audit a lieu tous les 4 ans). C'est un très bon résultat, d'autant plus que, plus on avance dans les actions réalisées, plus les points sont difficiles à récolter.

Le label récompense les actions qui soutiennent la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération. Parmi les réalisations de Carouge, on peut citer :

- La planification énergétique territoriale durable avec notamment la révision du Plan directeur communal, qui est en cours, et le Concept énergétique territorial en lien avec le développement des réseaux de chaleur ;
- La volonté d'augmenter les surfaces de panneaux solaires photovoltaïques et l'étude pilote pour la planification solaire globale ;
- La construction du nouveau théâtre qui sera THPE (très haute performance énergétique) et la rénovation de la salle des fêtes HPE/rénovation (haute performance énergétique rénovation) ;
- L'assainissement de l'éclairage public ;
- L'implication de la Ville de Carouge dans le programme « Carouge Zéro déchet » ;
- L'engagement de la Ville de Carouge avec ECO21 pour les PME, incitant une centaine d'entreprises du Vieux-Carouge à baisser leur consommation d'électricité ;
- Le futur quartier Grosselin et son Concept Energétique Citoyen (CEC), une première en Suisse romande ; ce concept a été intégré par la Ville de Carouge et l'OCEN dans le PLQ ;
- L'arrivée d'une déléguée à l'énergie en 2018 et la décision d'engager une nouvelle collaboratrice en 2020 à l'Agenda21.

Améliorations énergétiques de la commune

- Ecole du Val d'Arve

L'école du Val d'Arve a été rénovée au niveau de son enveloppe thermique. Elle a aussi été agrandie avec l'adjonction des locaux du tennis de table, une aula, deux salles d'enseignement et l'appartement du concierge.

- La surface de référence énergétique de l'école existante est de 7'751 m², celle de la construction neuve est de 1'507 m², soit une augmentation d'environ 19%.
- La consommation brute d'énergie chaleur (gaz) a diminué pour une année comparable d'environ 17%
- Il en résulte une amélioration de l'efficacité globale de l'utilisation de la chaleur d'environ 43%
- La consommation d'électricité a augmenté en proportion à l'augmentation de la surface globale (20 % pour 19%).

- Energie solaire

La centrale solaire photovoltaïque de l'école des Promenades aura une année d'exploitation à la fin de ce mois de juin. Nous pouvons donc donner un premier bilan de cette installation :

- La production d'énergie annuelle approche les 200 kWh/m² de capteurs, ce qui représente plus de 60'000 kWh pour l'année.
- Cette énergie électrique a été majoritairement autoconsommée sur le site. Le taux d'autoapprovisionnement dépasse 60% de l'énergie consommée. Il permet ainsi une baisse significative du budget de fonctionnement.
- Le processus de rachat de l'énergie supplémentaire est aussi engagé, pour l'électricité qui n'est pas consommée sur site, soit environ 35% de la production. Comme la certification de l'installation photovoltaïque par l'autorité fédérale date de décembre 2019, nous ne pouvons pas faire un bilan financier annuel à ce jour intégrant le produit de la revente d'électricité. Mais pour exemple, nous avons encaissé CHF 325.- en mai 2020 pour la vente de 2'575 kWh.

Fête nationale

La situation sanitaire ne nous permettra hélas pas d'organiser une fête du 1^{er} août comme nous en avons l'habitude. Mais cela ne signifie pas qu'il ne se passera rien. En effet, de petites capsules vidéo seront réalisées, avec le discours de la Maire et l'hymne joué par la Musique municipale de Carouge. Les traditionnels bols du 1^{er} août seront en vente, avec une recette de soupe, lors des marchés le samedi 25 et le mercredi 29 juillet ainsi que le samedi 1^{er} août. Un affichage en ville de Carouge permettra d'obtenir toutes les informations nécessaires ainsi que les liens internet des capsules.

Et surtout, nous organiserons en fin d'après-midi du 1^{er} août des micro-concerts de musique traditionnelle suisse itinérants au pied des immeubles ainsi qu'à la place du Marché, sur le modèle de l'événement organisé le 20 juin dernier pour l'alternative de la fête de la musique, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires. Les informations plus précises sur les horaires et les lieux seront communiquées ultérieurement.

Lauréate concours Pictet

Comme vous l'avez certainement appris cette semaine dans la presse, la lauréate du concours Pictet a été dévoilée. Mme Molinari et moi-même étions présentes lors de cette cérémonie. Ce projet est très important car la réalisation de ce nouveau bâtiment du groupe Pictet est concrètement et symboliquement le premier pas de la mutation du PAV.

Lors du discours que j'ai prononcé à cette occasion, j'ai rappelé que, si les compétences en matière d'aménagement du territoire sont essentiellement cantonales, il nous paraît néanmoins essentiel que la réflexion s'effectue aussi et en particulier avec les communes. J'ai rappelé que la Ville de Carouge a souhaité, dès le début des discussions sur le PAV, s'impliquer et être partie prenante à ces développements qui questionnent fortement sur son identité de petite cité sarde tout en représentant une opportunité d'essor et d'évolution à saisir. J'ai rappelé encore l'importance, dans le PAV, du grand parc que nous avons défendu et que nous continuons à défendre depuis maintenant plusieurs années.

Dans le cas de ce projet, il faut souligner non seulement la qualité de l'image directrice du quartier, qui prévoit une composition urbaine d'îlots sur cours accessibles au public surmontés de bâtiments de grande hauteur et qui reprend en quelque sorte, évidemment de façon contemporaine et à une autre échelle, l'ADN urbanistique carougeoise de petits îlots. Mais il faut également souligner la qualité du projet choisi.

Il convient également de relever la très bonne collaboration entre les services de la commune et le groupe Pictet. La commune a toujours été intégrée dans les discussions. Elle a participé au concours. Et le groupe Pictet a toujours été attentif à la volonté communale de bien intégrer cette nouvelle centralité à nos quartiers préexistants, à la création d'un environnement de travail stimulant, humain et ouvert à la diversité, avec des espaces publics qui sont prévus, et également un souci de développement écoresponsable.

C'est donc en confiance que nous abordons cette phase de concrétisation qui va renforcer encore cette collaboration, autour de questions concrètes et qui vont être complexes, comme l'organisation d'un tel chantier au centre-ville, la gestion de la mobilité et la réalisation d'espaces publics majeurs comprenant le premier tronçon situé sur notre commune de la future remise à ciel ouvert de la Drize. Reste encore bien du travail pour notre service de l'urbanisme.

Communications de Mme Hiltbold :

Plan canicule communal.

C'est en parfaite collaboration avec le Service du Médecin Cantonal que la Ville de Carouge a mis en place son plan canicule.

Dans le cadre des mesures préventives, des banderoles faisant appel à la solidarité de voisinage ont été posées hier aux entrées de la ville et les personnes en âge AVS qui résident sur la commune ont reçu un courrier leur rappelant les mesures à suivre lors de grosses chaleurs. De plus, des affiches de l'OFSP ont été posées dans les allées d'immeubles et différents établissements accueillant du public.

En cas d'alerte déclenchée par la Médecin cantonale, la salle climatisée du Centre des Promenades sera ouverte tous les jours, week-end compris, de 14h à 19h. Cette salle pourra accueillir les personnes souffrant de la chaleur qui souhaitent passer un moment au frais. L'accueil sera garanti par des collaborateurs et des collaboratrices de la Ville de Carouge soutenus par la Protection civile et les Samaritains.

Il va de soi que l'ensemble des mesures recommandées par l'OFSP pour se protéger du coronavirus seront mises en place pour assurer un accueil en toute sécurité.

Je remercie toutes les personnes de l'administration engagées dans ce dispositif ainsi que les partenaires que je viens de citer.

Distribution de denrées alimentaires organisée à Carouge.

Comme vous l'avez certainement appris par les médias, le Département de la cohésion sociale de notre Canton a sollicité différentes communes pour prendre le relais de l'organisation mise en place avec plusieurs partenaires à la patinoire des Vernets.

A Carouge une distribution a lieu depuis le 16 juin aux Colis du Cœur, situé à la rue Blavignac, chaque mardi de 16 h à 19 h.

Le Conseil administratif a décidé d'apporter une aide conséquente pour assurer les meilleures conditions possibles de cette importante opération. C'est avec l'appui de Médecins Sans Frontières, de Partage et des professionnels des Colis du Cœur que toute une logistique a été mise en place.

Des collaborateurs de notre secteur manifestation mettent ainsi en place chaque mardi un parcours de vaubans pour que l'attente des bénéficiaires se fasse sans heurts. Des WC provisoires ont été installés et dès ce prochain mardi une distribution d'eau aura lieu sur place. De très nombreuses familles avec des bébés ou de très jeunes enfants doivent en effet attendre alors que la chaleur commence à se faire vive.

Pour sécuriser le dispositif, une des contre-allées de l'avenue Vibert est fermée pour toute l'après-midi avec l'appui de la police municipale.

L'un de nos électriciens et des informaticiens du Service informatique, logistique et protection de la population organisent l'ensemble des connections nécessaires pour assurer le contrôle nominatif des personnes présentes.

Enfin, le secteur Solidarité du Service des affaires sociales, ainsi que des collaborateurs-trices de l'Hospice général du CAS de Carouge, sont sur place pour une cellule d'orientation sociale afin que les personnes qui auraient des droits à faire valoir puissent bénéficier de l'appui nécessaire pour le faire.

Comme vous pouvez le constater, c'est une importante mobilisation de notre administration qui s'est mise en place dans un temps extrêmement court.

Je souhaite ici adresser ma vive reconnaissance aux nombreux et nombreuses bénévoles de l'association des Colis du Cœur qui, sur place, accueillent les bénéficiaires. Je n'oublie pas toutes les personnes à l'interne de l'administration et dans les différentes associations concernées qui permettent que l'ensemble de ce dispositif puisse fonctionner. A priori, cette distribution devrait se poursuivre pendant tout l'été.

Des explications complémentaires vous seront bien entendu données lors d'une séance de la commission sociale qui sera organisée à partir de la rentrée.

Communications de Mme Molinari :

« Carouge, bienvenue ailleurs » – à la découverte de Carouge avec Cap Rouge

Dans le cadre des activités de relance post-COVID et de promotion économique et en complément à la campagne image « Carouge, bienvenue ailleurs », nous proposons cet été dans Carouge un jeu de pistes grandeur nature, qui s'intitule « *L'histoire de Cap Rouge* ». Un pirate accompagné d'une pirate en est le fil rouge. Cette action contribue à la promotion de Carouge et à soutenir le commerce local et la visibilité des commerces.

Deux activités seront proposées, sur le thème de la dégustation et en collaboration avec la société Urban Events. La première s'adresse aux adultes. Il s'agit d'un jeu de pistes dénommé Vin-Tage mêlant énigmes, défis et dégustations de vin locaux à l'aveugle (étant précisé qu'il s'agit de trois verres de vin par personne sur trois heures). Cette activité a pour but de faire découvrir l'aspect historique et culturel de la ville tout en promouvant les lieux de restauration et des produits locaux dans un esprit de cohésion d'équipe.

La Ville de Carouge a aussi souhaité développer une offre pour les plus jeunes. Ainsi, les familles pourront participer au jeu de pistes avec une variante de dégustation de glaces.

Le jeu destiné aux adultes dure trois heures et est proposé deux fois par semaine. Celui destiné aux familles dure environ une heure et est proposé une fois par semaine, le samedi après-midi. Il sera possible de s'inscrire pour participer à ces sessions. Le jeu de pistes sera proposé cet été, probablement du début ou de la mi-juillet jusqu'à fin août (la date de début reste à confirmer).

Bien évidemment, je ne peux vous dévoiler le nom des commerçants : vous devrez résoudre les énigmes pour savoir de qui il s'agit.

Améliorations cyclables en relation au COVID

Comme M. Walder l'avait annoncé lors du dernier Conseil municipal de la législature passée, Carouge a proposé, le 15 mai déjà, une série d'aménagements cyclables temporaires au département de l'infrastructure du canton. Le canton vient de nous répondre que ces mesures ne sont pas retenues

pour l'instant car elles dépasseraient le cadre de ce qui peut être mis en œuvre dans le champ d'intervention défini par le canton.

Les échanges avec le canton, qui sont constructifs, se poursuivent afin d'assurer la sécurisation de plusieurs périmètres de notre territoire en ce qui concerne les pistes cyclables mais aussi la circulation piétonne, également au-delà des mesures temporaires en relation au COVID. Cette sécurisation est un élément central en matière de mobilité dans notre ville.

Déploiement du système de vélos en libre-service cantonal « VéloPartage »

Je suis heureuse de vous annoncer aujourd'hui que le système tant attendu de vélos en libre-service (VLS) sera enfin disponible. Il s'appellera « VéloPartage ». Le VLS genevois est prêt à prendre la route. A l'issue d'un processus d'appel d'offres, le Canton et les 20 communes intéressées à accueillir des stations de vélos en libre-service avaient désigné à l'unanimité l'opérateur du VLS, en janvier dernier. Un recours contre cette décision avait retardé le déploiement du réseau. La procédure en justice ayant été abandonnée récemment, les Genevoises et Genevois vont prochainement pouvoir profiter d'un réseau de vélo en libre-service, baptisé VéloPartage.

À partir du mois d'août, 50 stations VéloPartage entreront en service sur le canton. Nous en espérons au moins 3 à Carouge.

Ce sont 200 vélos qui seront mis à la disposition de la population et des touristes.

A noter que 60 d'entre eux seront équipés d'une assistance électrique.

Les bicyclettes, empruntées facilement via l'application smartphone Donkey Republic, l'opérateur du VLS, pourront ensuite être restituées auprès de n'importe quelle station du réseau.

Le réseau genevois de vélos en libre-service se développera ensuite par étapes sur le territoire de l'ensemble des 20 communes partenaires du projet, pour atteindre une offre minimum de 120 stations et 650 vélos à l'horizon 2023.

La Ville de Carouge se réjouit de voir enfin aboutir ce projet promouvant la mobilité douce.

Réaménagement route de Veyrier - carrefour Fontenette

Dans le cadre du réaménagement de la route de Veyrier, la mise en place des enrobés définitifs du carrefour de la Fontenette nécessite sa fermeture partielle. Les travaux sont organisés en deux étapes du 13 au 28 juillet 2020.

En raison de l'emprise des travaux, de leur nature, et pour des questions de sécurité et de qualité, il ne sera pas possible de maintenir l'ensemble des mouvements de circulation au carrefour.

Les dates retenues, qui ont été validées par l'Office cantonal des transports, correspondent à la période des vacances scolaires (ce qui limite les dérangements) et à l'avancement du chantier.

Des *flyers* détaillant ces informations seront distribués à tous les habitants du secteur (soit plus de 4'000 flyers). En outre, des panneaux informatifs seront affichés devant la piscine ainsi que dans le secteur, pour faire en sorte que les personnes soient prévenues à l'avance des dates des travaux.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courrier de PRO VELO

Le Président indique que le bureau a reçu un courrier de PRO VELO concernant des aménagements cyclables provisoires et a décidé de mettre ce courrier à disposition sur CMnet.

M. Calame signale que PRO VELO a omis de demander la lecture de son courrier en plénière. Il propose qu'il en soit donné lecture ce soir.

Le Président met aux voix cette proposition.

La proposition de donner lecture du courrier de PRO VELO est acceptée par 22 oui, 7 non et 2 abstentions.

Le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Carouge, le 17 mai 2020

Concerne: Propositions d'aménagements cyclables provisoires

Mesdames, Monsieur,

Nous traversons actuellement une situation exceptionnelle dont les effets se font aussi sentir à Carouge. La crainte reste grande quant à l'évolution de l'épidémie et la prudence restera de mise pendant encore deux ans².

Des problèmes particuliers se posent en termes de mobilité, notamment pour les transports en commun, mal adaptés à la distanciation et qui vont perdre 60% de leur capacité³.

Les craintes sont donc grandes que le transfert modal engendre une augmentation de la circulation individuelle motorisée, une augmentation de la pollution et des engorgements, affectant autant les TPG que le trafic professionnel.

La pollution de l'air a une influence directe sur la santé. Ainsi, pour le seul mois d'avril, la baisse de la pollution a permis d'éviter 112 morts en Suisse⁴, cancers et crise cardiaques par exemple. A l'inverse, une augmentation d'1 milligramme de microparticules par m³ entraîne une croissance de 0,73% du taux général de mortalité. Concernant le virus, une même élévation d'1mg/m³ équivaut à une hausse de 15% du taux de mortalité – un chiffre 20 fois supérieur !⁵. Nous sommes donc en train de passer d'une situation bénéficiaire, suite à la baisse de la pollution due à la diminution du trafic, à des niveaux de pollution supérieurs à la normale, qui pousseraient fortement la mortalité à la hausse.

Les associations promouvant la mobilité douce ont adressé au Conseiller d'Etat Serge Dal Busco une lettre, s'inquiétant des conséquences de l'augmentation du trafic et de l'urgence de favoriser la mobilité douce⁶. De même, la section genevoise du TCS fait campagne en faveur du vélo et incite à se remettre en selle⁷. Malheureusement, Carouge manque d'un réseau cyclable continu et sécurisé, qui permettrait un véritable transfert modal⁸. En conséquence, le groupe Carouge de Pro Vélo a

² <https://www.tdg.ch/suisse/chercheurs-craignent-seconde-vague-mortelle/story/22511100><https://www.tdg.ch/monde/pourrait-devoir-rester-distants/story/12145393><https://www.tdg.ch/le-coronavirus-pourrait-ne-jamais-disparaitre-453157590653>

³ <https://www.radiolac.ch/actualite/lessentiel-du-point-presse-du-conseil-detat><https://www.ge.ch/document/transports-genevois-chiffres/telecharger>

⁴ <https://www.lemonde.fr/.../en-reduisant-la-pollution-de-l-air-le-confinement-aurait-evite-11-000-...><https://www.tdg.ch/monde/air-pollue-cest-possiblepidemie/story/20490760><https://www.rts.ch/...-comment-lutter-contre-ce-bruit-de-la-route-qui-tue-au-quotidien>.

⁵ <https://www.huffingtonpost.fr/.../la-pollution-aggrave-la-mortalite-due-au-coronavirus->

⁶ <https://www.ate-ge.ch/.../2020-04-28-lettre-ouverte-deconfinement-Dal-Busco.pdf>

⁷ https://twitter.com/TCSGE_YGerber/status/1256081133395152898

⁸ https://skmcvn.ch/cmsfiles/cvm_190603_role_futur_velo_villes_agglos.pdf (pages 7-8)

élaboré une série de propositions d'aménagements cyclables provisoires, réalisables à très court terme et avec de faibles investissements. Ces aménagements permettront d'augmenter la part du vélo dans les déplacements et notamment de :

- Diminuer la fréquentation des transports publics, ce qui freinera la transmission du virus
- Faire baisser la pollution due aux transports individuels motorisés. Selon le Conseil d'Etat, le potentiel de transfert modal vers la mobilité douce est évalué à 30% des déplacements⁹
- De favoriser la fluidité sur les routes, ce qui permettra une reprise économique dans de bonnes conditions
- D'améliorer la santé de la population, grâce à l'activité physique durant les déplacements à vélo. Ainsi, la marche et le vélo sont les seuls modes de transport qui génèrent des bénéfices externes pour la communauté¹⁰.

Nous sommes à votre entière disposition pour vous communiquer des informations supplémentaires sur nos propositions, et nous accueillerons également avec plaisir toute suggestion complémentaire. En espérant que nos propositions pourront contribuer à l'amélioration de la santé des Carougeois, nous vous adressons, Mesdames, Monsieur, nos salutations distinguées,

Pour PRO VELO Carouge,
Jodie Roussell, Coordinatrice Carouge
Nicolas Kupferschmid, Membre
Thomas Dagonnier, Membre

Annexe : Propositions d'aménagement

Repas du Président

Le repas du Président qui sera organisé rapidement afin de renforcer les liens et mieux faire connaissance en début de législature aura lieu le 16 septembre dès 19h00. Les détails seront transmis après l'été.

PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

4. **DELIBERATION ADMINISTRATIVE 198-2020 R: PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'ETUDE ET DE REALISATION DE CHF 173'250.— TTC (DONT CHF 8'250.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) DESTINE AUX TRAVAUX D'ADAPTATION DE LA CHAUSSEE PERMETTANT L'INSERTION PAR LES TPG D'UNE VOIE DE BUS SUR LA ROUTE DES JEUNES AINSI QUE LA SECURISATION DES AMENAGEMENTS CYCLABLES SUR UN TRONÇON D'ENVIRON 220 METRES ENTRE LA RUE ANTOINE-JOLIVET ET L'AVENUE DE LA PRAILLE**

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2020 et renvoyé en commission de l'Entretien du domaine public.

⁹ <https://www.radiolac.ch/actualite/lessentiel-du-point-presse-du-conseil-detat/>

¹⁰ <https://www.ge.ch/pourquoi-pas-velo-aujourd-hui-j-essaie/bienfaits-du-velo-sante>
<https://www.are.admin.ch/.../couts-et-benefices-des-transports.html>

Celle-ci s'est réunie le 16 juin 2020 et le rapport a été établi par M. Etienne.

Le Président demande si M. Etienne a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Etienne répond par la négative

La commission a préavisé favorablement la délibération par 14 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit l'unanimité.

5. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 200-2020 R : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A UN CREDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 350'000.— TTC, (DONT CHF 13'500.— D'ACTIVATION DE PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LE PERSONNEL COMMUNAL) POUR DES ETUDES ET DEMARCHES LIEES AU DEVELOPPEMENT DE LA PARTIE DU PERIMETRE PRAILLE-ACACIAS-VERNET (PAV) SUR LE TERRITOIRE CAROUGEOIS

Ce projet a été pris en considération lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2020 et renvoyé en commission PAV.

Celle-ci s'est réunie le 16 juin 2020 et le rapport a été établi par M. Calame.

Le Président demande si M. Calame a quelque chose à ajouter à son rapport.

M. Calame répond par la négative.

La commission a préavisé favorablement la délibération par 14 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix de la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

6. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 001-2020 P : PROPOSITION RELATIVE A LA DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR LA PASSATION D'ACTES AUTHENTIQUES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 30, ALINEA 1, LETTRE K DE LA LOI SUR L'ADMINISTRATION DES COMMUNES

Mme Lammar introduit le sujet. Il s'agit d'une délibération formelle qui intervient à chaque début de législature et qui, comme son intitulé l'indique, vise à voter une délégation de compétences au Conseil administratif pour la passation d'actes authentiques conformément à la loi sur l'administration des communes. Cette délégation de compétences permet d'éviter de surcharger le Conseil municipal avec des délibérations sur des objets qui ont déjà été discutés par le Conseil municipal et ne nécessitent pas l'ouverture d'un crédit spécifique.

La prise en considération est acceptée par 30 oui, 1 non et 0 abstention.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 26 oui, 3 non et 2 abstentions.

7. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 002-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A LA DELEGATION DE COMPETENCES AU CONSEIL ADMINISTRATIF POUR PREAVISER LES DEMANDES DE NATURALISATION D'ETRANGERS DE PLUS DE 25 ANS

Mme Hiltpold introduit le sujet. Il s'agit également d'une délibération formelle qui vise, comme son titre l'indique, à déléguer la compétence au Conseil administratif de préavisier les demandes de naturalisation. Concrètement, il existe une commission des naturalisations, dont les membres transmettent leurs recommandations au Conseil administratif, lequel préavisie formellement les demandes de naturalisation, conformément à la législation. Ce soir, le Conseil administratif demande au Conseil municipal de valider cette délégation de compétences, comme lors de la précédente législature. Par ailleurs, il propose de réunir la commission des Naturalisations en septembre pour lui expliquer le fonctionnement de la procédure.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Meyer relève que la délibération concerne les demandes de naturalisation d'étrangers de plus de 25 ans. Il souhaite connaître le régime pour les plus jeunes.

Mme Hiltpold répond que, pour les plus jeunes, le Conseil administratif a d'office cette compétence. Il n'a pas besoin d'obtenir une délégation de compétences.

Si, comme M. Morex vient de l'entendre de la bouche de Mme Hiltpold, le Conseil administratif a toutes les compétences pour les étrangers de moins de 25 ans et qu'il prend en outre les compétences pour les étrangers de plus de 25 ans, il serait possible d'aller plus loin et, comme d'autres communes, de supprimer purement et simplement la commission des Naturalisations.

M. Barbuzzi pense au contraire qu'il est nécessaire de maintenir la commission des Naturalisations. Il rappelle que, lors de la précédente législature, le Conseil municipal a eu un débat sur l'éventuelle suppression de cette commission. Il en est ressorti qu'il existait une volonté de rencontrer les candidats à la naturalisation. Pour faire partie de cette commission, M. Barbuzzi peut dire que les candidats apprécient ces rencontres et ont une meilleure estime de la démarche parce que les commissaires peuvent, en tant que représentants de Carouge, leur expliquer ce qui se passe au sein de la commune. Au-delà du fait que, le lendemain matin de leur naturalisation, ils se lèveront et auront un passeport suisse qui leur permettra de voter sur tous les objets, qu'ils soient communaux, cantonaux ou fédéraux, ils apprécient aussi le fait qu'un représentant de la commune les accueille d'une manière officielle. M. Barbuzzi considère donc qu'il est nécessaire de garder le mode opératoire actuel, qui avait été validé par tous les groupes représentés dans la commission des Naturalisations. Le fonctionnement de la commission a été allégé puisqu'elle ne se réunit plus systématiquement – le Conseil municipal s'était rendu compte, lors de la précédente législature, que c'était inutile. Mais la commission peut être convoquée si nécessaire, quand un cas est litigieux et qu'il faut en débattre.

M. Mützenberg remarque qu'en effet, ce sujet a été débattu à de nombreuses reprises. Le Conseil municipal ne va pas refaire le débat ce soir, mais M. Mützenberg se réjouit de voir que d'autres prennent le relais et posent la question. Peut-être qu'avec la nouvelle législature, il serait possible de réfléchir une nouvelle fois sur cette commission. Il y a des avis très tranchés, et pas forcément partisans : certaines personnes de gauche sont pour le maintien de la commission et d'autres de droite, comme M. Morex, se questionnent sur son utilité. M. Barbuzzi a mentionné que le

fonctionnement de la commission avait été simplifié. Néanmoins, si les souvenirs de M. Mützenberg sont exacts, tous les dossiers qui ont été étudiés ces cinq dernières années ont été acceptés et la commission ne s'est pas réunie bien souvent. M. Mützenberg propose qu'une réflexion sur le sujet soit à nouveau menée prochainement.

En tant que présidente de la commission des Naturalisations lors de la dernière législature, Mme Morisod rejoint les propos de M. Barbuzzi. Les candidats à la naturalisation appréciaient la visite des commissaires. Ils pouvaient ainsi mettre un visage sur cette procédure, qui ne se limitait plus seulement à des papiers à remplir à n'en plus finir.

Lors de la précédente législature, Mme Uldry a fait partie de la commission des Naturalisations. Elle a souhaité y siéger aussi lors de la présente législature parce qu'en effet, les candidats apprécient la visite des commissaires et elle-même a beaucoup apprécié de rendre visite à des candidats. Elle a du reste rencontré une candidate au mois d'avril, pendant la crise du COVID-19. Elles sont allées manger une glace sur la place du Marché parce qu'elle ne pouvait pas se rendre chez cette dame. Elles se sont donc assises à la place du Marché et ont bien discuté. Cette dame a trouvé très sympathique que, malgré le COVID-19, Mme Uldry se soit déplacée et ait pris du temps pour elle. Quant à Mme Uldry, elle a passé un agréable moment – elle passe toujours de bons moments avec les candidats. Et les candidats sont contents de rencontrer les commissaires parce que, comme le disait M. Barbuzzi, pendant toute leur démarche, ils ne rencontrent personne d'autre.

Mme Hiltpold ne veut pas intervenir dans les débats du Conseil municipal, mais elle suggérerait que la commission des Naturalisations ait cette discussion en septembre parce qu'il faut pouvoir avancer cet été. S'il faut attendre la commission de septembre avant de prendre une décision, certains dossiers vont rester en suspens pendant de nombreux mois.

M. Voignier ne remet pas en question cette délibération. Il est normal de déléguer la compétence au Conseil administratif de valider les demandes des étrangers de plus de 25 ans, comme il le fait du reste pour les candidats de moins de 25 ans. Toutefois, il trouve quelque peu désobligeant que certains se permettent de dire que les commissaires n'ont pas besoin de rencontrer les candidats à la naturalisation et de discuter avec eux. C'est mal concevoir cette démarche entreprise par les candidats et qui est compliquée, notamment au vu des nombreux documents à remplir. Pendant toute cette démarche, ils ne voient aucun représentant de la commune. Puis, quand leur démarche se concrétise, ils ont enfin un visage en face d'eux. Et il se passe alors quelque chose d'intéressant : l'affiliation politique s'efface complètement et ce sont simplement deux personnes qui se rencontrent. Les commissaires ne sont pas des faiseurs de Suisses. M. Voignier invite ceux qui ont l'impression que cette commission est galvaudée et qui se contentent de passer un coup de fil aux candidats à prendre le temps de rencontrer les personnes. Ces rencontres sont importantes, elles sont attendues. Jamais un candidat n'a dit qu'il aurait préféré ne voir personne. Cet aspect doit être pris en considération dans le débat que la commission aura à la rentrée.

M. Fraomene relève que l'assemblée aura remarqué que les membres du groupe PLR ont chacun leur avis. Lui-même rejoint les propos de M. Morex et de M. Mützenberg. Il faudrait revoir le fonctionnement de la commission, dont il a aussi été membre. Il a été confronté deux ou trois fois à des cas un peu litigieux mais il s'avère que les commissaires ne peuvent pas faire grand-chose quand des dossiers posent problème. A chaque fois, ces dossiers ont été affectés à un autre inspecteur, qui a considéré qu'il n'y avait finalement pas de problème. Certes, les candidats disent que la visite d'un commissaire leur fait plaisir. Mais les commissaires doivent les rencontrer pour valider leur demande et, bien sûr, les candidats ne vont pas dire qu'ils ne veulent pas voir les commissaires. D'après M. Fraomene, c'est l'ensemble du concept qu'il faudrait reprendre. Par exemple, il serait imaginable que le Conseil administratif ait la compétence de valider les demandes et que, une fois par trimestre, par exemple, tous les candidats soient invités à un même événement, auquel participeraient les membres de la commission afin de les rencontrer tous en même temps. Si vraiment il s'agit de les rencontrer pour leur montrer une image de Carouge, il serait bien plus logique de procéder de la sorte, comme la commune le fait pour les nouveaux habitants.

M. Calame a aussi siégé dans la commission, avant qu'elle ne change de fonctionnement. Le préavis n'était pas donné par le Conseil administratif, mais discuté en commission. Il est demandé ce soir que, lors de la nouvelle législature, il soit pratiqué ce qui l'était ces deux dernières années, c'est-à-dire la visite par un commissaire mais pas de discussion en commission pour préavis. M. Calame souligne que les commissaires ne sont pas des enquêteurs. Il doit s'agir d'une visite de courtoisie. Les candidats sont du reste souvent tétanisés par l'image que les commissaires peuvent donner, après une procédure qui prend des mois et qui consiste en une enquête de police tout à fait sérieuse, comme le prouvent les documents qui sont remis aux commissaires confidentiellement pour chaque dossier. M. Calame pense qu'il est peut-être temps de renoncer à cette procédure. Bien sûr, il ne faut pas bloquer le projet maintenant, parce que des personnes attendent leur naturalisation peut-être depuis des mois, voire des années. Mais en septembre, la commission pourrait se réunir et décider souverainement de la suite, sachant notamment que le Parcours d'accueil des nouveaux habitants est l'occasion aussi pour les personnes naturalisées de rencontrer, lors d'une journée sympathique, des conseillers municipaux et des membres de différentes associations.

Mme Merle souhaite amener un témoignage personnel. Elle ne sait pas combien de personnes ici ont eu une procédure de naturalisation. Elle en a eu une il y a quelques années, avec son mari et ses deux enfants. Ils ont tous énormément apprécié la visite à domicile d'un conseiller municipal. Pour eux, il s'agissait plus que d'une visite de courtoisie. C'était l'aboutissement d'un processus long et complexe, qui demande beaucoup d'efforts parce qu'il faut aller chercher de nombreux documents, qui demande de se mettre à nu sur beaucoup de choses. Il ne s'agit pas purement d'un processus administratif, mais vraiment d'un processus où les candidats s'engagent. Le fait d'avoir, en fin de parcours, la visite d'un conseiller municipal de la commune qui sera la commune de naturalisation du futur citoyen est symboliquement très important. Cela donne une image très positive du rapport avec la commune.

Mme Cambier a aussi été membre de la commission, pendant deux législatures, avec beaucoup de plaisir. Elle a également remarqué le plaisir qu'avaient les candidats à la naturalisation quand ils rencontrent les commissaires. Il faut garder cette dimension humaine. Mme Merle l'a bien expliqué, il est important que les autorités prennent le temps d'aborder ces nouveaux Carougeois et nouvelles Carougeoises. Mme Cambier pense que, ce soir, le Conseil municipal est en train de mélanger deux choses. La délibération vise, comme lors de la précédente législature, à accorder au Conseil administratif la compétence de valider les demandes de naturalisation. Selon Mme Cambier, cette délégation de compétence ne se discute même pas, elle doit être accordée. Pour le reste, la commission peut à nouveau engager une réflexion, sachant que le Conseil municipal compte de nombreux nouveaux membres. Mais il ne faudra surtout pas oublier la dimension humaine de cette procédure, qui contribue à l'intégration dans la commune.

M. Meyer est aussi d'avis que la solution actuelle est la bonne. Il a fait la même expérience que d'autres commissaires. Si le processus devait être à nouveau discuté, il faudrait que cette discussion ait lieu plus tard dans l'année, à la rentrée, et que le Conseil municipal délègue ce soir la compétence au Conseil administratif, comme il l'a fait durant la dernière législature. Et M. Meyer a l'impression qu'au terme de la discussion en commission, la pratique actuelle sera confirmée.

M. Barbuzzi souhaite rappeler à M. Fraomene qu'un accueil officiel a lieu, une fois par année, sous forme d'une soirée pour les nouveaux citoyens, parmi lesquels figurent les personnes nouvellement naturalisées. C'est à ce moment-là que ces dernières sont accueillies officiellement par la commune de Carouge.

Le Président clôt le débat et met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

8. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 003-2020 P: PROPOSITION DU CONSEIL

ADMINISTRATIF RELATIVE AU REMANIEMENT PARCELLAIRE DU PERIMETRE DU LEOPARD – DIVISION, REUNION, CESSION ET DESAFFECTATION D'UNE SOUS-PARCELLE DP 2737A DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN VUE DE SA CESSION.

Pour présenter cette délibération, Mme Lammar voudrait mettre l'accent sur deux points. Le premier concerne le fonds de cette délibération, qui est véritablement une délibération technique, qui ne fait que formaliser ce qui avait été conclu depuis longtemps.

Pour rappel, le secteur Carouge Est est un secteur en développement. Un PLQ a été voté en 2013 permettant de générer l'image directrice, notamment pour la reconstruction de la cité Léopard. Le propriétaire majoritaire de la cité Léopard, la SUVA, souhaite en effet réaliser un important projet de logements. Pour ce faire, il a lancé un concours et un projet lauréat a été choisi. Il faut également savoir que, sur le périmètre considéré de la cité Léopard, la ville de Carouge est propriétaire de quelques petites parcelles dont sont issus des droits à bâtir d'un peu moins de 3'000 m². Enfin, actuellement, Construction Perret est le troisième propriétaire de ce périmètre.

Il faut relever par ailleurs qu'il appartient à la commune de penser au développement de ce quartier et de prévoir des équipements publics adéquats et adaptés. A ce titre, la ville de Carouge a déjà réalisé une crèche, dans l'îlot des Menuisiers tout proche de la cité Léopard. Dès lors, il est important d'assurer dans ce périmètre, et particulièrement dans le projet Léopard, une occupation publique des rez-de-chaussée par des activités sociales nécessaires dans ce quartier en pleine expansion. Il est donc prévu de réaliser notamment une ludothèque.

Par ailleurs, l'opportunité de réaliser des logements dans les étages est particulièrement intéressante. Il a donc été convenu que la ville de Carouge pourrait réaliser une allée du projet, avec des équipements au rez-de-chaussée et des logements. L'option choisie a été celle de réaliser des logements par le biais de la fondation immobilière de la ville de Carouge, qui réalisera donc les logements et en sera propriétaire. La ville de Carouge, quant à elle, sera propriétaire des rez-de-chaussée pour les équipements publics.

Il convient dès lors de remanier les parcelles afin que les différents droits à bâtir de la ville de Carouge se retrouvent rassemblés sur une parcelle. A ce titre, il a semblé plus logique que cette allée de la ville de Carouge puisse se situer en face de la crèche et dans une zone un peu conviviale, afin de faciliter les synergies entre la crèche et la ludothèque. Cette délibération vise donc à régler cela.

Par ailleurs, afin de réaliser une allée complète, les droits à bâtir de la ville de Carouge ne suffisaient pas. La ville de Carouge doit donc acquérir à la SUVA, propriétaire majoritaire, 232 m² supplémentaires de surface brute de plancher, pour un montant de CHF 209'954.- qui figure également dans cette délibération.

A relever encore que, si la SUVA et la ville de Carouge souhaitent réaliser du locatif, il a été convenu également que les logements PPE autorisés pour ce projet seraient réalisés par Construction Perret. Dès lors, la ville de Carouge va pouvoir récupérer une soulte de Construction Perret. Elle recevra donc, de la part de Construction Perret, une soulte de compensation au prorata des droits à bâtir subventionnés que la ville de Carouge ne réalise, qui se monte à CHF 363'578.-. En d'autres termes, la ville de Carouge achète des surfaces brutes de plancher pour obtenir la totalité de l'immeuble, mais elle récupère une soulte de compensation de Construction Perret qui va faire de la PPE, à hauteur de CHF 363'578.-. Par conséquent, le bilan de l'opération sera au final positif, pour un montant de CHF 153'624.-.

Voilà donc pour l'aspect technique de cette délibération.

Concernant le deuxième point, Mme Lammar revient sur la problématique des locataires de la cité Léopard, qui a été évoquée par M. Prod'hom dans son discours du président et dont s'est aussi fait écho la *Tribune de Genève* hier. Il faut savoir que, depuis le début du projet, la ville de Carouge, qu'il s'agisse du Conseil administratif ou du Conseil municipal, s'est toujours préoccupée de la situation des locataires actuels de la cité Léopard. Interpellée par ces derniers, qui s'étaient vu, il y a déjà quelques années, résilier leurs baux, la ville de Carouge avait demandé à la régie qu'une solution satisfaisante soit trouvée pour les locataires. Après plusieurs séances avec la régie, cette dernière avait fourni un plan de relogement. Par ailleurs, à l'époque, la Fondation immobilière de la Ville de Carouge avait été alertée de la problématique. Elle a pu depuis proposer un certain nombre de logements à des locataires de la cité Léopard qui s'étaient inscrits auprès d'elle.

Aujourd'hui, la problématique n'est de loin pas terminée puisque, si des locataires ont été relogés ailleurs, il s'avère que des logements libérés ont été réoccupés, vraisemblablement avec des baux précaires. Selon les informations que Mme Lammar a pu obtenir de la part de la nouvelle régie, qui a repris le parc immobilier depuis octobre, une centaine d'appartements sont encore occupés, certains avec des baux précaires, d'autres avec des baux à durée indéterminée mais qui ont été résiliés.

Suite à l'interpellation des locataires et à l'article de la *Tribune de Genève*, Mme Lammar a repris contact avec la nouvelle régie, qui lui a certifié que sa politique n'était plus celle de réoccuper les appartements libérés. Il semble que, jusqu'à présent, quand un appartement était libéré par un locataire qui trouvait à se reloger, l'ancienne régie relouer cet appartement avec un bail précaire. La nouvelle régie a donc indiqué que ce n'était pas sa politique mais que, malgré tout, une centaine d'appartements étaient encore occupés. Elle a également certifié qu'elle s'engageait à trouver des solutions avec les locataires. Une séance aura lieu tout prochainement entre la ville de Carouge et la régie pour discuter des solutions envisageables.

A noter aussi que la fondation immobilière s'est particulièrement engagée dans cette problématique. Elle a indiqué à Mme Lammar que la SUVA lui a proposé d'établir une convention de réciprocité qui engagerait la SUVA à proposer, dans la future construction, des logements lui appartenant mais qui seraient à disposition pour les demandeurs de la fondation. La commission d'attribution de la fondation en a été informée lors de sa dernière séance, en juin, et a validé le principe d'une telle convention. A ce jour, la fondation reste en attente du projet de convention.

Par ailleurs, la fondation immobilière a demandé une liste des locataires qui doivent être relogés afin de croiser ces données avec la liste de ses propres demandeurs. Cette liste a été difficile à obtenir, mais elle a finalement été transmise et, après quelques allers-retours afin d'obtenir l'ensemble des cas, la fondation a pu être proactive. Elle s'est rendu compte que beaucoup de cas dits « prioritaires » n'étaient pas inscrits auprès d'elle ou que les dossiers n'étaient pas complets. Elle a donc procédé à un véritable travail de vérification, certains locataires se disant inscrits à la fondation alors qu'en réalité ils ne l'étaient pas soit parce qu'ils n'avaient pas renouvelé leur inscription, soit parce que leur dossier n'était pas complet. La fondation immobilière et la régie vérifient encore actuellement que toutes les personnes qui peuvent s'inscrire le fassent. Ce recensement est en cours.

Depuis le début de l'année, la fondation immobilière a déjà attribué quatre logements à des locataires de la cité Léopard. Cependant, deux baux n'ont pas pu être conclus parce que, malheureusement, les candidats n'entraient pas dans les barèmes de l'OCLPF.

La situation de ces locataires est extrêmement préoccupante, mais autant la ville de Carouge que la fondation immobilière sont très attentives. Des solutions sont en cours de discussion. Une rencontre aura lieu très prochainement avec la régie. Le Conseil administratif espère que des solutions satisfaisantes pourront être trouvées pour chaque locataire et que le projet pourra aller de l'avant, sachant qu'aujourd'hui, indépendamment de la question des baux, la situation des locataires n'est pas véritablement satisfaisante puisque ces immeubles sont dans un état de vétusté très avancé. En conclusion, le Conseil administratif invite le Conseil municipal à faire bon accueil à cette délibération, qui permettra d'avancer un peu et de formaliser ce qui a été conclu précédemment.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion.

M. Calame relève que cette délibération a un caractère technique mais que l'amendement que le groupe des Verts proposera est un amendement politique. Les hasards de la mise en page de la *Tribune de Genève* de mercredi veulent qu'une page recto-verso soit consacrée à Carouge. Si la page 4 présente une tour rutilante que d'aucuns mettront à l'honneur de Carouge, la page 3, qui présente le traitement indigne réservé aux habitants de la cité Léopard, apparaît au déshonneur de Carouge. Le groupe des Verts propose donc un amendement politique, qui demande qu'un moratoire sur les expulsions post-COVID soit appliqué et qu'un plan social de relogement soit mis en place et réalisé dans le respect de la dignité humaine avant que le projet ne puisse aller de l'avant. Il s'agit d'ajouter, dans les « décide », le paragraphe suivant : « *de charger le Conseil administratif de*

demander aux différents autres acteurs de cette opération immobilière, qu'un moratoire sur les expulsions post-COVID soit appliqué, en attendant qu'un plan social de relogement soit mis en place et réalisé dans le respect de la dignité humaine. »

La question de Mme Cambier ne porte pas directement sur la délibération, mais plutôt sur les accords entre la fondation immobilière et la SUVA. Mme Cambier souhaite savoir si, dans le cadre des futurs échanges avec la fondation, un plafond de loyer a été décidé ou si, au contraire, les loyers ne seront pas abordables.

D'après les informations que Mme Lammar a obtenues de la fondation immobilière, cette dernière et la SUVA ont discuté du principe d'une convention, dans laquelle figurera le point évoqué par Mme Cambier. Mais pour l'instant, la fondation attend le projet de convention. Peut-être les conseillers municipaux qui siègent également au Conseil de fondation pourront-ils donner des informations supplémentaires. Mme Lammar ajoute qu'une bonne partie des logements du projet Léopard seront des logements subventionnés, même s'il est fort à parier que les logements subventionnés neufs ne seront pas aux mêmes prix que les appartements actuels de la cité Léopard.

M. Baertschi intervient d'abord en tant que membre de la fondation immobilière. Il est ressorti des discussions que le Conseil de fondation a eues hier que, même si la commune est partie à cette opération immobilière, le but n'est pas non plus de jouer les pompiers. Il ne faudrait pas croire que la fondation va pouvoir tout résoudre. Le rôle des fondations immobilières cantonales a aussi été évoqué, notamment celui de la fondation Emma Kammacher qui pourrait aussi reloger une partie de ces habitants. Le Conseil de la fondation immobilière a demandé à avoir plus de précisions sur ce sujet. Le débat est complexe, mais la fondation immobilière est naturellement ouverte à trouver des solutions pour aider ces personnes, qui sont effectivement dans le besoin. Ensuite, M. Baertschi intervient sur le plan de servitudes. Le plan localisé de quartier a été fait en 2012, tandis que le plan de servitudes est plus récent puisqu'il date de mai 2020. M. Baertschi note que les servitudes de passage public à pied et à vélo correspondent au concept de Carouge Est, mais il souhaite savoir qui sera chargé de l'entretien de ces espaces, en particulier en hiver. Il imagine que ces questions feront l'objet d'une convention entre la commune et les autres propriétaires du nouvel ensemble. Ce sujet sera-t-il abordé ultérieurement ou a-t-il déjà fait l'objet d'une discussion ?

Mme Lammar répond que ces questions seront effectivement traitées dans une convention d'entretien qui sera signée par les différents propriétaires. Pour l'instant, l'objet soumis au Conseil municipal concerne un remaniement parcellaire. La convention d'entretien n'a pas encore été élaborée, mais il est prévu de discuter et formaliser tous ces éléments. Mme Lammar signale ensuite que la régie a également adressé une demande aux fondations immobilières cantonales de droit public. Cette demande serait en cours de discussion au sein de ces fondations. Les fondations immobilières de droit public, qui disposent aussi d'un parc immobilier à Carouge, voire aux alentours de Carouge, pourraient faire partie de la solution. Il est certain que c'est à la régie qu'incombe la responsabilité de reloger les locataires actuels de la cité Léopard. Mais si la commune peut aider à trouver des solutions pour ces Carougeoises et Carougeois dont les baux sont résiliés, Mme Lammar pense qu'il faut essayer de le faire.

M. Baertschi souhaitait simplement souligner qu'il ne faut pas considérer que la Fondation immobilière de la Ville de Carouge est la seule porte de sortie. Sinon, cela créerait un bouchon et, pendant longtemps, les autres demandeurs n'auraient plus l'opportunité d'obtenir un logement de la fondation.

M. Blanc, qui est aussi membre de la fondation immobilière, indique qu'hier soir, le Conseil de fondation a évidemment été interpellé par l'article qui a paru le jour-même dans la *Tribune de Genève*. Cet article n'est, pour le moins, pas tout à fait exact parce qu'il ne mentionne pas les nombreux acteurs qui s'emploient à reloger ces personnes, dont la situation est évidemment dramatique. La fondation, notamment sa direction, a très à cœur de trouver des solutions pour ces habitants et beaucoup de moyens sont investis pour essayer de les reloger. Mais il faut savoir que, souvent, les dossiers sont incomplets et qu'il est donc impossible de reloger ces personnes. De plus, si la fondation devait

favoriser ces demandeurs, ceux-ci passeraient, pendant les quatre ou cinq prochains mois, devant toutes les autres personnes inscrites auprès de la fondation, alors même que la Cour des comptes a recommandé à cette dernière de veiller à sa neutralité. Enfin, les baux précaires ne sont pas mauvais en soi, à condition qu'ils soient clairs. Ils sont par définition précaires. Si les gens savent qu'ils doivent partir à un certain moment, la situation est claire.

Mme Merle a une question pour mieux comprendre ce dossier, sachant que les articles dans les journaux ne sont pas toujours exacts ou donnent parfois une vision biaisée de la situation puisqu'il faut être un peu sensationnel. Si elle comprend bien, les personnes qui se retrouvent dans cette situation ont conclu des baux précaires. Mme Merle souhaite savoir quelle était la durée de ces baux précaires. Elle comprend le désarroi de ces personnes, mais si celles-ci ont été averties que leurs baux étaient précaires, elle ne voit pas en quoi la ville de Carouge et la fondation immobilière endosseraient une responsabilité qui ne leur appartient pas.

Mme Lammar n'a pas obtenu tous les chiffres de la part de la régie, mais une partie des baux sont en effet précaires et arrivent à échéance à fin juillet, tandis que d'autres baux ont été résiliés puis prolongés jusqu'au 31 juillet. Elle ne pourrait pas dire quelle est la proportion de baux précaires. Depuis le temps, un certain nombre de locataires ont tout de même pu être relogés ailleurs, mais ces appartements ont été reloués à d'autres avec des baux précaires. Quoi qu'il en soit, les locataires qui ont signé des baux précaires se retrouvent dans une situation assez terrible. Mme Lammar remarque ensuite que ce n'est effectivement pas à la fondation immobilière de reloger ces habitants, mais que cette dernière pourrait participer à une solution concertée. Comme l'a évoqué M. Blanc, la fondation immobilière se préoccupe de la situation depuis un moment déjà. Il faut aussi savoir que, pour se voir attribuer un appartement de la fondation, les demandeurs doivent remplir un certain nombre de critères. Or, comme Mme Lammar l'a mentionné plus tôt, deux baux n'ont pas pu être conclus parce que les demandeurs ne remplissaient pas les critères, en particulier au niveau des revenus. Enfin, elle rappelle que la délibération soumise ce soir au Conseil municipal est une délibération formelle qui porte sur un remaniement parcellaire.

D'abord, en tant qu'ancien rédacteur en chef de la *Tribune de Genève*, M. Von Burg ne peut pas s'empêcher de signaler que, sans cet article, le Conseil municipal n'aurait pas eu connaissance de cette situation. Ensuite, il demande s'il serait possible d'afficher sur l'écran l'amendement proposé par les Verts.

Une fois le tour de discussion terminé, le Président demandera à M. Calame où il veut placer son amendement dans la délibération puis il en donnera lecture. L'amendement sera également affiché à l'écran.

M. Calame remarque en préambule que l'on parle beaucoup de précarité. Il s'agit de baux précaires pour des personnes en situation précaire, qui ont des contrats précaires pour travailler dans nos restaurants, sur nos chantiers ou dans nos foyers. Par ailleurs, cet amendement vise à dire aux porteurs du projet que c'est à eux de trouver des solutions. S'ils approchent la fondation immobilière, c'est une chose, mais il n'est pas demandé que la fondation supplée au manque de solutions qu'ils proposent. Et il se trouve que la commune de Carouge fait partie des porteurs du projet, même si ce n'est qu'à hauteur de 10% ou 15% de la surface globale.

M. Barbuzzi rappelle que, s'agissant d'une démolition-reconstruction, le projet est soumis à la LDTR. Le prix des loyers est donc fixé par l'Etat. Il ne correspondra pas au prix des loyers libres. Sur ce point, M. Barbuzzi pense donc qu'il n'y a pas trop d'inquiétudes à avoir. Ensuite, il souhaite rebondir sur les propos de Mme Lammar. La délibération a pour objet un remaniement parcellaire. Il est quelque peu déplacé d'y intégrer un amendement qui porte sur un aspect social et qui n'est donc pas en lien avec le caractère technique de la délibération. M. Barbuzzi regrette que le groupe des Verts ait proposé, à la dernière minute, un tel amendement, d'autant plus que ce dernier n'a pas été partagé au préalable avec tous les groupes. Une meilleure solution aurait pu être trouvée, en déposant par

exemple une résolution. La législature commence à peine et, si chacun travaille dans son coin, il sera compliqué pour Carouge d'avancer.

Selon M. Voignier, cet amendement a au moins l'honnêteté de dire que ce n'est pas uniquement à la ville de Carouge de porter cette problématique. Il faut savoir que la Fondation immobilière de la Ville de Carouge a des critères d'attribution. Des Carougeois sont inscrits à la fondation depuis plusieurs mois, voire des années, et attendent toujours un appartement. Comme l'ont dit les membres du Conseil de fondation qui se sont exprimés plus tôt, il serait malvenu de donner la priorité aux locataires de la cité Léopard, en leur accordant par exemple des points supplémentaires parce qu'ils habitent ce quartier-là. Cela n'avait pas été fait dans le cadre des Familias, où une concertation avait eu lieu entre la fondation immobilière et la fondation Emma Kammacher. M. Voignier est bien conscient que le malheur touche ces personnes. Il pense qu'il est très important d'avoir une synergie – ce qui est le cas – mais cette synergie doit se faire en respectant les règlements de la fondation immobilière. Il faut veiller à ne pas instaurer un critère qui considérerait que tel malheur est plus grand que tel autre, sachant que certains demandeurs attendent depuis très longtemps un logement dont ils ont aussi vraiment besoin parce que, par exemple, ils vivent à trois ou quatre dans un studio. Ces personnes-là sont aussi précarisées et il ne faut pas les oublier. Enfin, contrairement aux propos de certains, M. Voignier n'a pas attendu l'article de la *Tribune de Genève* pour être alerté de la problématique. Dans Carouge, les choses se savent. Et quand une personne a des problèmes et lui demande comment elle peut s'inscrire à la fondation, il n'hésite pas à le lui expliquer.

M. Barro relève que le sujet est émotionnel. Chacun aura vu cette photo dans la *Tribune de Genève*, montrant notamment des enfants qui portent des masques, devant un immeuble de la cité Léopard. Il s'agit évidemment de trouver une réponse, mais il est compliqué de lier le remaniement parcellaire, qui est un acte technique, et le relogement des habitants de la cité Léopard. Lier ainsi ces deux aspects bloquerait l'avancée du dossier, alors que d'autres outils à disposition du Conseil municipal permettraient d'isoler la thématique du relogement et de la traiter de manière plus pertinente. En conclusion, M. Barro partage les préoccupations exprimées, mais il pense qu'un amendement à la présente délibération n'est pas une forme adéquate.

Mme Lammar a une question de clarification concernant l'amendement qui a été déposé. Elle demande s'il s'agit d'une condition, c'est-à-dire que le moratoire empêche l'avancée du projet, ou si le projet peut avancer en parallèle au relogement des habitants.

M. Calame répond que le moratoire n'est pas une condition à l'avancée du dossier, mais une condition à la réalisation du projet : les immeubles ne doivent pas être rasés avant que des solutions de relogement n'aient été trouvées.

M. Mützenberg remarque qu'en effet, la problématique était connue de certains membres du Conseil municipal. Mais ce qui est nouveau, c'est l'ampleur du phénomène. M. Mützenberg pense qu'ils sont nombreux autour de la table à être choqués par le nombre de personnes concernées. Il ne s'agit pas de savoir si les baux sont précaires ou non. Il s'agit de savoir ce que vont devenir ces gens. Le but de l'amendement est de s'assurer que personne ne se retrouve à la rue. M. Mützenberg comprend qu'il faille aller de l'avant et ne pas bloquer le projet. Mais il faut un acte politique fort, en faisant savoir que le Conseil municipal ne veut pas que les gens se retrouvent à la rue. M. Calame l'a mentionné, la pression doit être mise sur les porteurs du projet, et non pas sur la fondation immobilière ou la commune, ou en tout cas pas uniquement. Les porteurs du projet doivent proposer des solutions de relogement. M. Blanc l'a évoqué, l'article de la *Tribune* doit peut-être être pris avec des pincettes, mais proposer des solutions de relogement à des loyers de CHF 4'000.- par mois, ce n'est simplement pas sérieux.

M. Blanc s'interroge sur l'efficacité de l'amendement. Même si la commune est partie prenante du projet, il s'agit malgré tout d'un projet mené par des acteurs privés et auquel s'applique le droit privé. Le Conseil municipal peut s'indigner, et M. Blanc partage en partie cette indignation, mais quel sera concrètement l'impact de cet amendement ? De plus, c'est une espèce de contre-sens : si le Conseil

municipal bloque maintenant certains actes techniques qui doivent être effectués, le projet ne va pas être réalisé avant un certain temps et c'est donc la construction de logements sociaux qui sera bloquée. M. Blanc comprend bien qu'avec cet amendement, certains veulent qu'il soit dit que le Conseil municipal refuse cette situation. Il est d'accord avec eux, mais ce n'est pas le bon outil. Il s'agit d'un projet privé, qu'il faut laisser se réaliser de sorte que des logements puissent être construits. Quant au niveau des nouveaux loyers, il sera effectivement plus élevé que celui des loyers actuels, mais ce n'est pas ce projet-là qui va résoudre le problème du cuisinier qui travaille au noir pour CHF 2'000.- par mois, par exemple. Enfin, M. Blanc ne comprend pas très bien le lien avec le COVID-19.

M. Morex ne reprendra pas les différents arguments qui ont été avancés. Il rejoint les propos de M. Barbuzzi et de M. Blanc. Evoquer le COVID-19... Dieu, s'il existe, nous a envoyé le COVID-19 pour nous punir et maintenant les Verts vont nous sauver ?

M. Calame souligne que le COVID-19 n'est pas seulement une image rhétorique qui flotte au-dessus de nos têtes. C'est le nombre de personnes qui font la queue devant les Vernets, ce sont les précaires qui sont concernés ici, des habitants de Carouge, dont les enfants fréquentent les écoles carougeoises et qui, pour une partie, remplissent certainement les critères de la fondation immobilière. En stigmatisant les précaires, on les rend parfois visibles. Faut-il des défilés comme ceux que l'on a vus aux Vernets pour que la commune agisse ? Faut-il planter des tentes sur la place du Marché pour prendre la mesure de la situation ? Ces personnes accumulent les difficultés. Elles les accumulent en temps normal, mais elles les accumulent encore plus en période de COVID-19. Pour donner un simple exemple, il était assez difficile d'aller s'inscrire dans une régie, ces trois derniers mois. La commune, qui est aussi propriétaire d'une partie de cet ensemble, doit demander aux porteurs du projet de prendre leurs responsabilités et de résoudre le problème de relogement des habitants – dont ils touchent des loyers –, et ce avant que leur projet n'aille de l'avant. Cette stimulation peut aboutir. Ce n'est pas la première fois qu'un objet voté par le Conseil municipal comporte un principe de ce type, donnant un coup de fouet à des projets qui avaient tendance à être poussés sous le tapis.

Selon M. Meyer, chacun ici est préoccupé par cette situation et, en même temps, comprend que la commune ne peut pas résoudre seule ce problème. Chacun sait aussi que ce projet ne pourra pas aller de l'avant si des personnes restent dans les appartements et ne peuvent pas être relogées décemment. Cet amendement vise à donner le message aux responsables du projet qu'ils doivent tout mettre en œuvre pour qu'un relogement décent et humain soit possible. Le Conseil administratif doit mettre la pression pour que des solutions soient trouvées – et il est évident que ce n'est pas la seule fondation immobilière qui pourra trouver ces solutions. C'est ainsi que M. Meyer comprend cet amendement, comme un message politique qui donne la responsabilité à la commune uniquement dans le sens où il faut mettre la pression et peut-être aider les propriétaires à trouver des solutions. En outre, M. Meyer souhaite que le Conseil administratif fasse un point de situation lors du prochain Conseil municipal sur ce que les responsables des relogements auront mis en œuvre d'ici-là.

M. Barbuzzi pense que tous les membres du Conseil municipal sont d'accord sur le fait que la problématique doit être prise en main. Mais il regrette vivement le mélange des genres. Sous un prétexte émotionnel, on met n'importe quoi dans n'importe quel objet aujourd'hui. La délibération concerne un remaniement parcellaire, et les auteurs de l'amendement parlent de COVID-19 et de personnes qui passent dans la *Tribune*. Le rôle des membres du Conseil municipal n'est pas de verser dans l'émotion mais de préparer l'avenir et de se poser les bonnes questions, ensemble, pour toute la population carougeoise. Cet amendement est malvenu. Il aurait fallu en discuter en amont. La forme choisie n'est pas la bonne. M. Barbuzzi invite les Verts à retirer l'amendement et proposer autre chose pour la rentrée, voire à poser une question d'ici la fin de la présente plénière.

M. Morex rappelle que la commune a connu le même problème avec la cité Familia, dont les habitants ont finalement tous été relogés avant la démolition-reconstruction. Il ne s'attardera pas sur la qualité ou l'absence de qualité des immeubles Familia, mais il souligne que cela fait vingt ans que l'on parle de la cité Léopard. Cela fait de nombreuses années que les régies responsables relogent petit à petit les locataires, dès qu'elles ont des appartements à disposition. Il suffit d'aller sur place pour se rendre

compte que de nombreux appartements sont inoccupés. Peut-être la régie précédente a-t-elle commis l'erreur d'autoriser des personnes à occuper des appartements qui avaient été libérés en leur accordant un bail précaire et, maintenant, ces personnes ne veulent plus partir. Cela permet à la *Tribune de Genève* de faire un article émotionnel, mais ces personnes-là savaient pertinemment que leur bail serait de courte durée et qu'un jour elles devraient partir. Pour les autres, comme l'a expliqué Mme Lammar, la nouvelle régie fait un effort afin de les reloger. Ces immeubles ne seront pas démolis avant que les locataires actuels ne soient tous relogés. Certains habitants peuvent effectivement être préoccupés par leur situation, mais cet amendement n'a strictement rien à faire dans cette délibération, qui concerne un remaniement parcellaire. M. Morex prie les Verts de présenter une motion, une délibération ou un postulat au prochain Conseil municipal afin d'inciter la régie à faire des efforts supplémentaires, mais qu'ils ne mélangent pas tout dans la délibération de ce soir ! Il faut refuser cet amendement.

Le Président clôt le débat. Avant de suspendre la séance, il demandera à M. Calame de redonner lecture de son amendement et de préciser l'endroit où celui-ci devrait être placé dans la délibération.

M. Calame laisse au Conseil administratif choisir l'emplacement de l'amendement, qui devra figurer dans le « décide ». Puis il donne lecture de l'amendement : « *De charger le Conseil administratif de demander aux différents autres acteurs de cette opération immobilière, qu'un moratoire sur les expulsions post-COVID soit appliqué, en attendant qu'un plan social de relogement soit mis en place et réalisé dans le respect de la dignité humaine.* »

Le Président suspend la séance six minutes.

A la reprise de la séance, le Président se propose de mettre au vote l'amendement, lequel est affiché à l'écran.

M. Von Burg s'abstiendra car il trouve que, d'un point de vue juridique et pratique, cet amendement n'a rien à voir avec la délibération. En revanche, il pense qu'il est nécessaire de faire pression pour que ces affaires se règlent à la satisfaction des habitants. Il demandera donc au Conseil administratif de tenir informé le Conseil municipal des contacts qu'il aura eus avec les autres partenaires du projet à cette fin.

M. Barro intervient dans le même sens que son préopinant. Il demande au Conseil administratif de se saisir du dossier et de faire un retour complet au Conseil municipal lors de la séance plénière de septembre. Il rappelle qu'il y a demi-urgence puisque le projet, même s'il avance, ne va pas se réaliser immédiatement. Cela laisse un délai au Conseil municipal pour réfléchir et mettre en œuvre une autre solution.

M. Calame signale que, lors de la suspension de séance, l'on a demandé aux auteurs de l'amendement pourquoi ils ne font pas une contre-proposition. Il souligne que le Conseil municipal est une enceinte politique, dont les membres font de la politique et que ce sujet est un sujet aussi politique. Les auteurs de l'amendement ont profité de la suspension de séance pour voir s'il était possible de présenter plutôt une résolution. Mais il s'avère que c'est la forme de l'amendement qui est adaptée et qu'une résolution ne peut plus être déposée maintenant. L'amendement est donc maintenu tel quel.

M. Barro propose de refuser cet amendement mais d'en faire un autre, qui consisterait à demander au Conseil administratif de se saisir du dossier et de faire un rapport au Conseil municipal en septembre sur les suites de ce dossier. Cela éviterait de lier les deux choses. Pour M. Barro, saisir l'opportunité de cette délibération pour mettre une pression afin de régler un problème qui n'en est pas encore un semble trop contraignant. Comme il le disait plus tôt, le Conseil municipal a encore suffisamment de temps pour gérer cette question de manière plus élégante.

Le Président commencera par mettre aux voix l'amendement le plus éloigné, soit celui de M. Calame : « *De charger le Conseil administratif de demander aux différents autres acteurs de cette opération immobilière, qu'un moratoire sur les expulsions post-covid soit appliqué, en attendant qu'un plan social de relogement soit mis en place et réalisé dans le respect de la dignité humaine.* » Si cet amendement est refusé, il mettra aux voix l'amendement de M. Barro, qu'il formule de la façon suivante : *ajouter dans les considérants « de demander au Conseil administratif d'assurer le suivi de ce dossier et de rapporter au prochain Conseil municipal ».*

A la demande de M. Etienne, M. Schüle précise que le règlement n'empêche pas de modifier les considérants d'une délibération. Il ajoute à l'attention de M. Von Burg que le règlement n'autorise pas de transformer un amendement en résolution ou en motion.

Le Président met aux voix l'amendement déposé par M. Calame pour les Verts.

L'amendement est accepté par 15 oui, 14 non et 2 abstentions.

Par conséquent, le Président ne met pas aux voix le deuxième amendement et soumet au vote la délibération ainsi amendée.

La délibération ainsi amendée est acceptée par 19 oui, 8 non et 4 abstentions.

9. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 004-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2019 DE LA FONDATION BRUCKNER POUR LA PROMOTION DE LA CERAMIQUE A CAROUGE

Mme Molinari précise que son introduction concerne les points 9 à 15 de l'ordre du jour. Pour rappel, la loi prévoit que les comptes des différentes fondations ou associations de la ville de Carouge ou intercommunales doivent faire l'objet d'une approbation formelle par le Conseil municipal. Il s'agit des comptes de la Fondation Bruckner, de l'association EMS Résidence les Pervenches, de la Fondation carougeoise pour le logement des personnes âgées, de la Fondation intercommunale des communes de Bardonnex, Carouge et Troinex pour le logement des personnes âgées, de l'association de l'EMS « Résidence de Drize », de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge et enfin de la Fondation du Vieux-Carouge. Pour rappel, ces comptes ont déjà été discutés et validés au sein de ces différentes institutions, dans lesquelles tous les partis politiques sont représentés. Dès lors, il s'agit ce soir d'une validation formelle, ce qui n'empêche bien sûr pas une discussion au sein du Conseil municipal, le cas échéant.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

10. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 005-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2019 DE L'ASSOCIATION EMS RESIDENCE LES PERVENCHES

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

11. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 006-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2019 DE LA FONDATION CAROUGEISE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

12. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 007-2020 P : : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2019 DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE BARDONNEX, CAROUGE ET TROINEX POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES AGEES

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

13. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 008-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2019 DE L'ASSOCIATION DE L'EMS « RESIDENCE DE DRIZE »

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

14. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 009-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2019 DE LA FONDATION IMMOBILIERE DE LA VILLE DE CAROUGE

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

15. DELIBERATION ADMINISTRATIVE 010-2020 P : PROPOSITION DU CONSEIL ADMINISTRATIF RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES 2019 DE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'autres propositions et le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, il met aux voix la délibération.

La délibération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

PROPOSITIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

16. MOTIONS

16.1 Motion 036-2020 P : Fonds intercommunal pour l'accueil d'urgence : engager la discussion

Au vu de la brièveté du texte, le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

*Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Considérant :

- *La situation précaire de l'accueil d'urgence, seule solution pour permettre d'héberger en hiver les personnes sans domicile fixe.*
- *Le besoin d'une coordination intercommunale et avec le Canton en la matière.*

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

- *de porter à l'ordre du jour de l'Association des communes genevoises, la problématique de la prise en charge de l'accueil d'urgence.*
- *d'œuvrer dans le sens d'une prise en charge répartie entre le Canton et l'ensemble des communes genevoises en fonction de leur capacité péréquative.*

Parti Socialiste

Date du dépôt : Carouge, le 17.03.2020

M. Mützenberg explique que la motion, qui a été rédigée lors de la précédente législature, trouve son origine dans les difficultés que les sans-abris ont rencontrées cet hiver pour trouver un hébergement.

Les motionnaires souhaitent une réflexion sur la manière dont le canton et les communes articulent leur appui et sur la façon dont ils se coordonnent. La distribution de colis alimentaires aux Vernets dans le cadre de la crise sanitaire, distribution qui est désormais délocalisée au niveau des communes, a montré que la coordination n'est pas suffisante. Les motionnaires demandent que des discussions soient engagées au sein de l'Association des communes genevoises (ACG) pour une coordination entre le canton et les communes mais aussi entre les communes elles-mêmes, sachant que ce sont certaines communes – la ville de Genève, mais également la ville de Carouge – qui ont la charge financière d'assurer l'appui aux sans-abris. Il est important qu'en fonction des revenus de la péréquation, chaque commune puisse apporter un soutien à cet appui. C'est dans ce cadre que les motionnaires souhaitent que l'assemblée de l'ACG puisse débattre de ces questions. M. Mützenberg croit savoir que des discussions sont sur le point de commencer au sein de l'ACG sur ce sujet, mais cette motion permettra de montrer que le Conseil municipal appuie le Conseil administratif dans ces discussions. En conclusion, M. Mützenberg invite le Conseil municipal à faire bon accueil à la motion.

Mme Cambier ajoute que le parti socialiste a déposé cette même motion non seulement à Carouge, mais aussi dans toutes les autres communes genevoises.

La prise en considération est acceptée par 31 oui, 0 non et 0 abstention, soit à l'unanimité.

Le bureau propose la discussion immédiate en vue d'un renvoi au Conseil administratif.

M. Voignier propose le renvoi en commission Sociale. Il a bien entendu la présentation par M. Mützenberg. Cette motion est pertinente. Néanmoins, comme on a pu le voir avec l'accueil des personnes en difficulté aux Vernets cet été, la situation n'est pas difficile seulement en hiver. De plus, il faut savoir que de nombreuses associations actives dans l'hébergement des sans-abris ont été mises à l'écart par le canton et par les communes durant cette crise. Elles n'ont pas pu faire leur travail parce que le canton ou la ville de Genève ont pris l'hégémonie dans ce domaine et elles ont, pour ainsi dire, été mises à la porte. Elles ont même dû mettre des collaborateurs au chômage. Par conséquent, M. Voignier pense qu'il serait intéressant de renvoyer la motion en commission Sociale pour pouvoir la développer et prendre le temps d'obtenir quelques éléments complémentaires. En cas de renvoi en commission Sociale, il recommandera d'entendre des associations qui ont été fortement touchées par le fait que la ville de Genève a pris le dessus, sans même les écouter alors qu'elles disposent d'infrastructures et bénéficient de dons de la part de privés.

M. Etienne entend bien les propos de M. Voignier. Il souligne l'urgence du sujet puisque, après l'été, où il est plutôt question de plan canicule, l'hiver arrivera. Comme l'a mentionné Mme Cambier, ce projet de motion a été déposé dans d'autres communes. Il s'agit de charger l'ACG d'ouvrir la discussion sur le sujet avec le canton. Si toutes les communes font cette même demande auprès de l'ACG, cette dernière aura tout loisir d'auditionner les associations dont parle M. Voignier. Pour ne pas encombrer la dernière séance plénière avant l'été, la motion aurait pu être reportée en septembre, mais les motionnaires ont préféré la mettre à l'ordre du jour de la présente séance pour ne pas perdre ces deux mois d'été, afin que l'ACG soit très rapidement saisie. Enfin, si le Conseil municipal de Carouge renvoie la motion en commission et que les autres communes en font de même, que va-t-il en sortir au final ? Par conséquent, M. Etienne invite le Conseil municipal à accepter cette motion ce soir et charger le Conseil administratif de prendre langue avec l'ACG pour une véritable cohérence au niveau de l'ensemble du canton.

Mme Hiltpold signale que cette problématique est déjà aux mains de l'ACG. Une assemblée générale de l'ACG sur ce sujet aurait dû avoir lieu le 25 mars, soit quelques jours avant le Conseil municipal lors duquel cette motion aurait dû être traitée initialement. La problématique est connue des communes. Elle est discutée. Jusqu'à aujourd'hui, la ville de Genève s'est chargée de l'hébergement de nuit. Elle souhaite désormais faire porter la problématique à l'ensemble des communes, lesquelles la suivent mais demandent au canton de faire aussi sa part. Les discussions ont été suspendues en raison de la crise sanitaire, mais elles vont reprendre tout prochainement. Elles auront lieu, que le Conseil municipal vote ou non la motion. Mme Hiltpold ajoute que, si quelque chose devait ressortir

des discussions que les communes auront eues au sein de l'ACG, la ville de Carouge devra se plier à la décision de la majorité des autres communes, quel que soit le souhait que le Conseil municipal aura exprimé par la motion. Encore une fois, les besoins et les enjeux sont connus. La question est de savoir qui fait quoi et sous quelle forme. Faut-il créer un groupement intercommunal pour gérer cette problématique ? La ville de Genève va-t-elle refacturer aux autres communes une partie de ses charges financières? Comme le savent les conseillers municipaux qui ont été réélus pour cette nouvelle législature, le canton donne souvent aux communes des tâches qui entraînent des coûts supplémentaires. C'est ce genre de discussions qui est en cours. Si le parti socialiste s'inquiète du fait que l'on laissera des gens dormir dans la rue, qu'il soit rassuré : ce ne sera pas le cas. Mais il faut des discussions, sachant aussi que certaines communes ou villages ne sont pas concernés de la même façon que les villes-centres. Il faut donc trouver une façon de régler cette problématique, qui ne peut plus être assumée par la seule ville de Genève.

Considérant le flou perpétuel relatif à la gestion de l'hébergement d'urgence et les situations de précarité qu'elle entraîne, M. Peterschmitt souligne qu'il est important d'agir le plus vite possible et de mettre en place des mécanismes de financement qui s'inscrivent dans la durée. C'est la raison pour laquelle il faut amener cette discussion à l'ACG, afin de trouver un financement tripartite par le canton, la ville de Genève et les différentes communes.

M. Etienne revient sur les propos de Mme Hiltbold. Il se réjouit que la problématique fasse l'objet d'une réflexion et que l'on n'attende pas l'hiver pour mettre en place des choses. Il suppose du reste que, année après année, certaines solutions d'hébergement sont reconduites. Et il imagine bien que la situation est différente entre les communes suburbaines et les villages et qu'il faut réfléchir à tout cela. Mais M. Etienne mentionne la séparation des pouvoirs. Par cette motion, le Conseil municipal cherche aussi à relayer ses propres préoccupations auprès des instances supérieures. C'est le seul moyen dont il dispose. La motion a donc aussi pour objectif de demander au Conseil administratif de porter plus haut le message du Conseil municipal.

Mme Decnaeck rappelle qu'actuellement, la majorité du dispositif d'hébergement de nuit se situe en ville de Genève. Il ne s'agit donc pas seulement de discuter, au sein de l'ACG, de la répartition des coûts, mais aussi de réfléchir aux structures d'accueil dans les différentes communes, sachant que peu de ces lieux sont délocalisés.

Le Président met aux voix le renvoi de la motion en commission Sociale, conformément à la proposition de M. Voignier:

Le renvoi en commission Sociale est refusé par 18 non, 10 oui et 3 abstentions.

Par conséquent, le Président ouvre la discussion en vue d'un renvoi au Conseil administratif.

Dans la mesure où le premier point du « décide » est déjà réalisé puisque la problématique figure à l'ordre du jour de l'ACG, M. Von Burg propose de le supprimer et de limiter le « décide » au deuxième point, soit « invite le Conseil administratif d'œuvrer dans le sens d'une prise en charge répartie entre le Canton et l'ensemble des communes genevoises en fonction de leur capacité péréquative ».

M. Etienne estime que la motion doit citer l'Association des communes genevoises, car elle est à l'attention de cette dernière. Au lieu de mentionner « porter à l'ordre du jour », peut-être faudrait-il indiquer : « transmettre à l'Association des communes genevoises la problématique de la prise en charge de l'accueil d'urgence ». Ne pas mentionner l'ACG viderait un peu le sens de la motion.

M. Mützenberg rejoint les propos de M. Etienne. Il n'est pas opposé à modifier le début de la première invite. Mais il souhaite au préalable s'assurer que, formellement, ce point est déjà à l'ordre du jour de l'ACG. En outre, il rappelle que, si la motion est un peu dépassée, c'est parce qu'elle n'a pas pu être traitée par le Conseil municipal au mois de mars comme cela aurait dû être le cas initialement.

M. Voignier voit que les discussions vont être difficiles ces cinq prochaines années si le Conseil municipal joue constamment à du « oui / non ». Il souhaite qu'une commission Sociale soit agendée, parce que les propos qu'il a tenus plus tôt ne sont pas anodins et qu'il a l'impression que le Conseil municipal s'en lave les mains. Il souhaite que la commission Sociale puisse inviter des représentants du Collectif d'associations pour l'urgence sociale (CausE). Ces associations n'ont pas pu travailler correctement parce que la ville de Genève a pris le dessus dans le système d'hébergement de nuit. Elles n'ont pas pu intervenir comme elles l'auraient voulu. M. Voignier cite M. Alain Bolle, du Centre social protestant, qui a été très surpris de la mise en place de ce système, ou encore Mme Valérie Spagna, de l'Armée du salut, qui n'a pas pu intervenir alors qu'elle aurait pu accueillir des personnes. M. Voignier pense qu'il est bon de parler de la problématique au sein de l'ACG, mais qu'il faudrait avoir un retour au niveau carougeois, ne serait-ce que par rapport à l'impact financier. Il rappelle qu'à chaque fois que Carouge a été interpellée pour ouvrir les abris, elle l'a fait. Cela a un coût pour la commune, non seulement financier mais aussi en terme d'heures dévolues par les employés de la commune. M. Voignier recommande donc de réunir, si possible avant l'hiver, la commission Sociale pour que les commissaires soient mieux informés de ces éléments, que certains prennent malheureusement à la légère.

M. Mützenberg souhaite rassurer M. Voignier sur le fait que les motionnaires ne prennent pas à la légère ces préoccupations. Il explique que si, personnellement, il a voté contre le renvoi en commission, c'est parce que la motion doit être traitée maintenant – Mme Hiltbold a bien précisé pourquoi. Si cela avait été quelques mois plus tôt, une commission aurait pu être réunie. Mais rien n'empêche de réunir une commission ultérieurement, si possible au mois de septembre mais en tout cas avant l'hiver. M. Mützenberg appuie en effet la proposition de M. Voignier et pense qu'il vaut la peine de discuter de tous ces éléments, qui dépassent le cadre de la motion et qui sont peut-être moins urgents que ce que demande l'invite.

La parole n'étant plus demandée, le Président se propose de mettre aux voix l'amendement de M. Von Burg, qui consiste à supprimer la première invite.

M. Etienne souhaite que la première invite soit maintenue mais qu'elle soit modifiée de mentionner qu'il s'agit de porter la problématique à la connaissance de l'Association des communes genevoises.

M. Von Burg a une proposition qui pourra peut-être convenir à M. Etienne « demande au Conseil municipal de Carouge de faire en sorte que l'Association des communes genevoises œuvre dans le sens de la prise en charge de l'accueil d'urgence ».

M. Mützenberg pense qu'il ne faut pas modifier la première invite.

M. Von Burg retire finalement son amendement qui, sur le fond, ne change pas grand-chose. Il s'agissait juste de prendre en compte l'évolution de la situation. Ce qui lui tient à cœur – et il pense qu'il reviendra sur ce genre de thèmes au cours de la législature –, c'est que le Conseil municipal soit assez mobile pour pouvoir tenir compte des situations mobiles et éventuellement changer les textes déposés au gré de l'évolution des situations. Mais en l'occurrence, cela n'a pas d'importance sur le fond et M. Von Burg retire son amendement.

Le Président met aux voix la motion, avec renvoi au Conseil administratif.

La motion est acceptée par 17 oui, 7 non et 7 abstentions.

16.2 Motion 001-2020 P : Pour une aide à la banque alimentaire Partage au moyen du montant budgété pour le voyage des autorités et des cadres administratifs – compte 0110.0011.31700.382

Au vu de la brièveté du texte, le Président demande au secrétaire d'en donner lecture.

Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Vu la dépression économique et la détresse d'une partie de plus en plus importante de la population genevoise et notamment à Carouge, découlant de plus de deux mois de confinement ;

Vu la difficulté d'approvisionnement de Partage, la banque alimentaire genevoise créée par l'Armée du Salut, le Carré, Caritas Genève et les Colis du Cœur, de moins en moins bien servie par les grandes surfaces compte-tenu de la situation post confinement ;

Considérant qu'il serait mal venu de consacrer une somme importante à un seul déplacement récréatif du Conseil administratif et municipal ainsi que des cadres de l'administration ;

Par ces motifs, le Conseil municipal de Carouge

Invite le Conseil administratif

De rétrocéder la somme de CHF 20.000.- du montant prévu pour le voyage 2020, compte 0110.0011.31700.382 à Partage aux fins de suppléer aux difficultés d'approvisionnement citées plus haut.

Parti Socialiste et Les Verts

Date du dépôt : Carouge, le 15 juin 2020

La prise en considération est acceptée par 27 oui, 0 non et 3 abstentions.

Le bureau propose le renvoi en commission des Affaires sociales.

Mme Morisod propose la discussion immédiate en vue d'un renvoi au Conseil administratif. Elle ajoute que cette motion a pour but d'aider la banque alimentaire genevoise Partage par un geste de solidarité de l'ensemble du Conseil municipal, s'agissant d'un don de CHF 20'000.- sur la ligne budgétaire dévolue au voyage des autorités et des cadres administratifs. La crise sanitaire actuelle, et particulièrement le récent confinement, a généré une situation catastrophique pour bon nombre de la population genevoise, et Carouge n'a de loin pas été épargnée. Partage fournit à l'ensemble des associations caritatives en charge de la distribution l'équivalent d'environ 6'000 colis alimentaires par semaine, soit environ 4'000 de plus qu'avant la pandémie. Et surtout, que l'on ne vienne pas dire à Mme Morisod que, sous prétexte d'un petit nombre d'individus indéclicats qui ne méritent pas l'aide qu'ils reçoivent, il serait justifié de se détourner de la solidarité nécessaire pour soutenir les plus démunis dans la commune. Une aide est indispensable à la banque alimentaire Partage dont les besoins financiers et logistiques sont évidents et urgents. C'est pour cette raison que les motionnaires demandent au Conseil municipal de prendre en considération cette motion et d'engager la discussion immédiate.

La discussion immédiate pour renvoi au Conseil administratif est acceptée par 16 oui, 14 non et 1 abstention.

Le Président ouvre la discussion.

M. Barro annonce que le PDC propose de partager la somme pour moitié entre Partage et le fonds des Intérêts de Carouge qui vise à soutenir les commerçants carougeois. Cette proposition donnera un signal à ces derniers. Soutenir un commerçant permet de lui éviter de se retrouver dans une situation en cascade. Il faut aussi savoir que les Intérêts de Carouge sont en train de développer des projets pour essayer d'aider les commerçants. Ce petit soutien serait précieux et donnerait donc un

signal positif. L'amendement proposé est le suivant : « *partager la somme proposée entre l'association Partage et le fonds de soutien aux commerçants des Intérêts de Carouge* ».

M. Morex aurait préféré un renvoi en commission Sociale, qui aurait pu mieux réfléchir à qui distribuer cet argent. Il ne dit pas que Partage ne mérite pas ce don, mais Partage n'est pas la seule à être en difficulté, et elle n'est certainement pas la plus en difficulté. Sans vouloir être trop long, M. Morex donnera quelques explications. D'abord, il ne s'oppose nullement à ce que les membres du Conseil municipal fassent un effort financier vis-à-vis des plus démunis, mais il faut que les nouveaux membres du Conseil municipal sachent de quoi il est question. Cette ligne budgétaire est dévolue au voyage des conseillères et conseillers municipaux. Sachant que le jeton de présence est d'environ CHF 65.- par séance à Carouge alors que, dans les autres villes suburbaines, il varie entre CHF 160.- et CHF 180.-, c'est bien les conseillers municipaux qui, par leurs jetons de présence, paient le voyage du Conseil municipal. Pour différentes raisons, ce voyage n'a pas eu lieu cette année. Tout d'abord, une motion des Verts, lors de la dernière législature, demandait de ne plus effectuer de voyage en avion jusqu'en 2030. Cette motion a été refusée, mais le président du Conseil municipal sortant d'alors, afin de satisfaire tout le monde, avait annulé le voyage de trois jours pour un jour dans le canton. Malheureusement, la COVID-19 s'est mêlée de cela et tout a été supprimé. C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal a ce débat ce soir. M. Morex tient à rendre l'assemblée attentive au fait que la somme dont il est question concerne des personnes qui ne siègent plus dans ce Conseil et que d'autres personnes, soit les nouveaux membres du Conseil municipal, vont se prononcer sur un sujet qui ne les concerne pas – mais peut-être s'abstiendront-ils lors de ce vote.

Selon M. Morex, cette motion est purement affective et opportuniste : il n'y a pas urgence, comme le prétend Mme Morisod, parce que, comme l'a expliqué plus tôt Mme Hiltbold, beaucoup de choses se font à Carouge vis-à-vis des gens démunis. De plus, cet argent, qui est purement carougeois, aurait pu être dévolu uniquement aux Carougeois. Mais non, il sera distribué en grande partie à des personnes qui habitent le canton mais pas la commune. Par ailleurs, M. Morex ne voudrait pas que les membres du Conseil municipal soient les seules personnes expiatoires de cette pandémie. En effet, les motionnaires auraient pu imaginer d'autres solutions, en plus de celle du Conseil municipal qui met une partie du budget qui était dévolu à son voyage. Ils auraient pu peut-être imaginer que les employés de la commune, qui ont été payés à 100% durant la pandémie alors que, contre leur gré bien sûr, certains ont travaillé à temps partiel et alors que, dans le privé, tous les employés ont été mis aux RHT, fassent aussi un effort vis-à-vis des plus démunis. Mais là, M. Morex touche peut-être à quelque chose que l'Alternative n'est pas prête à partager, préférant, comme elle l'a fait tout à l'heure et comme elle le fera du reste probablement pendant cinq ans, faire passer ses projets en force, sans même discuter en commission avec son opposition.

D'après M. Blanc, la motion a deux défauts. Tout d'abord, CHF 20'000.- semblent être une somme misérable par rapport aux besoins de ces personnes. Pourquoi CHF 20'000.- et pas plus ? C'est une somme vraiment faible. En fait, la motion est démagogique. Ensuite, il faudrait sortir de cette sinistrose. A ce titre, M. Blanc mentionne l'émission de télévision sur Carouge que chacun aura pu voir et qu'il a trouvée d'une tristesse absolue. Si le Conseil municipal a CHF 20'000.- à disposition, qu'il le donne à un projet positif pour Carouge. Il n'y a pas que des gens malheureux à Carouge, il y a des gens qui ont envie de réaliser des projets positifs et qui ont besoin d'argent pour ces projets. Dans ce sens, M. Blanc soutiendra l'amendement de M. Barro.

Sur le fond, M. Fraomene n'est pas opposé à la motion, mais il rejoint en partie M. Morex : pourquoi ne pas soutenir spécifiquement des Carougeois ? Il serait imaginable de recenser les Carougeois enregistrés chez Partage et de leur distribuer directement des bons qui sont valables dans les commerces carougeois. Cela permettrait de faire d'une pierre de coup. M. Fraomene pense que les membres du Conseil municipal peuvent trouver ensemble une solution intelligente. Ou encore, il serait envisageable de distribuer à ces Carougeois des bons à faire valoir dans le domaine de la culture ou du sport, pour leurs enfants. Certes, sachant qu'environ 600 Carougeois sont enregistrés à Partage, sauf erreur, cela ne représenterait qu'environ CHF 33.33 par personne. Mais CHF 30.- peuvent faire une différence pour ces enfants qui, sinon, ne peuvent peut-être pas participer à des activités sportives ou culturelles. M. Fraomene souhaite que le Conseil municipal trouve une solution pour

Carouge et qui ne se focalise pas uniquement sur Partage. Il se demande en outre pourquoi les motionnaires ont choisi Partage ? Cette association se situe certes sur le territoire carougeois, mais d'autres solutions peuvent être trouvées. M. Fraomene invite l'assemblée à réfléchir à une solution qui englobe autant les personnes qui sont dans le besoin que les commerçants.

A la demande du Président, M. Fraomene précise qu'il déposera un amendement, mais qu'il lui faut un peu de temps pour le formuler.

M. Mützenberg revient sur différentes interventions. Tout d'abord, si les motionnaires pouvaient sauver le monde avec ces CHF 20'000.-, ils le feraient. Si tout le monde pouvait être arrosé, ce serait fantastique. Mais les motionnaires ont dû faire un choix, qui s'est porté sur une association. Et même pour Partage, il ne s'agit pas d'une grosse somme. Le geste proposé par les motionnaires est donc de l'ordre symbolique. Ensuite, comme l'a relevé M. Morex, cet argent, qui était dévolu au voyage du Conseil municipal, appartient aux conseillères et conseillers municipaux qui siégeaient dans cette enceinte à la fin de la dernière législature. Si les motionnaires ont choisi la somme de CHF 20'000.-, c'est parce qu'elle correspond à environ la moitié du budget du voyage du Conseil municipal, qui était de l'ordre de CHF 43'000.-. Elle représente les jetons de présence des Verts et des socialistes, qui tiennent à ce qu'ils soient rétrocédés à Partage. Enfin, M. Mützenberg est sensible à la situation des commerçants carougeois. A titre personnel, il pourrait soutenir un amendement, mais à condition que CHF 20'000.- soient maintenus pour Partage. Les motionnaires ont délibérément choisi de ne pas proposer CHF 40'000.- afin que chacun autour de la table puisse, le cas échéant, faire une proposition pour le solde. Le Conseil municipal peut discuter maintenant des différentes propositions, quitte à faire une suspension de séance pour se concerter sur les amendements que la droite pourrait formuler, mais les motionnaires tiennent en tout cas à ce que ces CHF 20'000.- soient donnés à Partage.

Mme Uldry était favorable à soutenir les commerçants carougeois, qui ont vraiment souffert et qui souffrent encore. Cependant, elle a entendu les propos de M. Morex, qui a souligné qu'il s'agit des jetons de présence des membres du Conseil municipal de la dernière législature, et les propos de M. Mützenberg, selon lequel il s'agit des jetons de présence de la gauche, laquelle veut qu'ils reviennent à Partage. Mais, dans le Conseil municipal, il n'y a pas que la gauche. Mme Uldry propose alors de diviser ces CHF 20'000.- par le nombre de conseillers et conseillères municipales, soit 33. Cela représente CHF 606.- par membre du Conseil municipal. Chacun pourra alors se prononcer sur la destination de ses jetons de présence. Les membres du PS les donneront à Partage et les membres du PLR les donneront peut-être aux commerçants carougeois. Comme cet argent était destiné au voyage, chaque membre du Conseil municipal devrait pouvoir choisir ce qu'il veut faire de ses jetons de présence.

A la demande du Président, Mme Uldry précise qu'elle consultera son parti avant de proposer éventuellement un amendement.

M. Morex demandera au Président de suspendre la séance avant que les amendements ne soient déposés.

M. Voignier remarque qu'il n'est pas tout à fait exact de dire que, si les motionnaires ont choisi CHF 20'000.-, c'est parce que ce montant représente les jetons de présence de la gauche. Il a été contacté par les groupes pour voir comment utiliser l'argent du voyage du Conseil municipal. Si c'est le montant de CHF 20'000.- qui a été choisi, c'est parce qu'il correspond à la somme que le Conseil municipal vote pour les aides d'urgence. Par exemple pour le Bangladesh, la commune a donné CHF 20'000.-. Elle ne surenchère jamais et met toujours la même somme face au malheur. C'est pour cette raison que M. Voignier est favorable à la somme de CHF 20'000.-. Il n'interviendra pas sur les amendements, mais il regrette que les motionnaires aient choisi uniquement Partage. Cette association aurait pu faire une demande à la commune sous les aides d'urgence. Le Conseil administratif aurait alors proposé une résolution d'urgence, pour un montant de CHF 20'000.-. Partage a besoin de cet argent, mais elle peut faire une demande d'aide d'urgence de CHF 20'000.-, laquelle lui serait certainement

accordée sans aucune opposition, à la fin de la pause estivale. Quant aux CHF 20'000.- qui font l'objet de la motion, M. Voignier pense qu'ils devraient être destinés véritablement aux Carougeois, peut-être par le biais du service des affaires sociales qui connaît bien les besoins. Ils pourraient donc être dirigés sur le service des affaires sociales, qui les utilisera à bon escient par exemple pour des jeunes qui voudraient faire du sport ou des personnes qui font face à des difficultés momentanées suite à la crise du COVID-19 et qui, par exemple, ont besoin d'argent pour acheter une paire de chaussures à leur enfant. En conclusion, pour sortir des clivages et faire quelque chose de constructif, M. Voignier propose de donner ces CHF 20'000.- au service des affaires sociales (qui suit du reste aussi des personnes enregistrées chez Partage) et d'inviter Partage – avec laquelle Mme Morisod, qui est membre de cette association, peut faire le lien – à demander une aide d'urgence de CHF 20'000.-.

Mme Hiltpold signale que le budget communal comporte une ligne pour une subvention à Partage. Le Conseil administratif ne peut pas dépasser cette ligne, à moins que le Conseil municipal ne lui en donne l'autorisation. Sinon, ce serait la porte ouverte à n'importe quel dépassement de subvention. Le Conseil administratif respecte les montants de subvention qui figurent au budget. Mme Hiltpold rappelle ensuite que, lors de la séance du mois de mai, le Conseil municipal a été informé du fait que les lignes d'aide individuelle avaient déjà été un peu dépassées. Aujourd'hui déjà, le service des affaires sociales doit subvenir à différents besoins. Toute aide supplémentaire sera bien sûr bienvenue, comme toute aide à Camarada ou à Partage sera bienvenue, sachant que toutes les associations sont en difficulté. Mme Hiltpold ne veut pas influencer la décision du Conseil municipal, mais le service des affaires sociales intervient pour les personnes qu'il suit et interviendra pour les nouvelles personnes qu'il va suivre. Les besoins sont concrets et importants.

Mme Merle, qui remercie les motionnaires pour leur proposition, abonde dans le sens de M. Voignier. Les situations précaires sont très nombreuses. M. Morex a précisé que les nouveaux conseillers municipaux devraient s'abstenir puisqu'il ne s'agit pas de leurs jetons de présence mais, sur le fonds, Mme Merle regretterait que le Conseil municipal ne se concentre pas sur une aide aux Carougeois. La somme est symbolique et l'attribuer à des Carougeois, *via* le service social de la commune, semble donner à ce geste une portée plus forte que de l'attribuer à Partage, qui est une magnifique association mais qui a d'autres sources de financement.

M. Fraomene rappelle que les membres du Conseil municipal sont élus par la population carougeoise et que Carouge doit rester leur priorité. Il estime qu'il faut d'abord s'occuper des commerçants carougeois et des personnes dans le besoin à Carouge, avant d'essayer de résoudre les problèmes ailleurs. M. Fraomene ajoute qu'il ne s'agit effectivement pas des jetons de présence des nouveaux membres du Conseil municipal. Mais si le Conseil municipal décide d'utiliser cet argent, le PLR considère que la somme doit être avant tout destinée à des Carougeoises et Carougeois, que ce soit des personnes individuelles ou des commerçants.

Mme Morisod revient sur l'intervention de M. Voignier, pour préciser que cette motion ne lui a pas été soufflée par le directeur de Partage. Elle pensait que les conseillers municipaux pouvaient faire un geste de solidarité vis-à-vis de cette association.

Mme Decnaeck souligne que cette motion est un geste de générosité et de solidarité de la part des conseillères et conseillers municipaux. Il s'agit surtout de donner de l'argent à des personnes qui ont fait la queue pendant des heures et des heures pour avoir à manger. Ces images ont fait le tour du monde. C'était la honte de la Suisse. L'état d'urgence perdure, la crise du COVID-19 n'est pas terminée. Même si CHF 20'000.- ne sont pas grand-chose et que cette somme ne va pas régler le problème de la précarité et de la pauvreté à Genève, c'est un geste symbolique très fort. Mme Decnaeck regrette que l'on ne garde pas en mémoire ces images de personnes qui faisaient la queue pendant des heures. Il ne faut pas oublier que ces gens, parmi lesquels se trouvaient aussi des Carougeoises et des Carougeois, avaient faim. Il faut tenir compte de l'aspect symbolique de la motion : il ne s'agit pas de donner de l'argent pour s'acheter quelque chose chez un commerçant ou pour faire du sport. Personnellement, Mme Decnaeck serait même favorable à donner les CHF 40'000.- à Partage, mais c'est au Conseil municipal de se prononcer. Chacun connaît la légende du

colibri : il s'agit ici d'un petit geste qui, cumulé avec d'autres, fera avancer les choses. Ces CHF 20'000.- ne vont pas régler le problème, mais il faut que chacun fasse sa part.

Mme Hiltpold apporte un complément technique. Partage a reçu de l'Etat CHF 5 millions pour l'achat de nourriture. L'aide dont Partage a besoin aujourd'hui se rapporte davantage à l'infrastructure. Si le Conseil municipal veut aider cette association, peut-être ne faudrait-il pas préciser dans la motion « aux fins de suppléer aux difficultés d'approvisionnement » et simplement donner cet argent à Partage qui le gèrera lui-même en fonction de ses besoins. Sinon, Partage sera liée par le libellé de l'invite.

M. Barbuzzi relève d'abord que les considérants mentionnent le confinement, alors qu'il n'y a eu qu'un semi-confinement en Suisse. Ensuite, il n'y a pas de difficulté d'approvisionnement. M. Barbuzzi rappelle à l'attention de Mme Decnaeck que tous les gens qui sont venus aux Vernets ont eu à manger. Personne n'est mort de faim pendant la crise du COVID-19, en tout cas ni à Genève ni en Suisse. Il ne faut pas peindre le diable sur la muraille et accuser la droite de refuser quelque chose qui semble logique à tous: il va de soi qu'on ne va pas laisser les gens mourir de faim. Par ailleurs, M. Barbuzzi rejoint les propos de Mme Hiltpold quant à l'utilisation de cet argent. Les motionnaires ont rappelé que 6'000 colis sont distribués, mais chacun aura pu lire ce chiffre dans la presse. En revanche, ils auraient dû aller à la source et se renseigner auprès de Partage, de l'Armée du Salut ou d'autres structures. Ils auraient alors appris que les besoins actuels de ces structures ne correspondent pas à ce que demande la motion. Ils auraient aussi appris le canton a donné d'importantes prérogatives et des moyens conséquents à Partage, dont le problème actuel se situe au niveau de la logistique, et non pas de l'approvisionnement en nourriture. Encore une fois, la gauche s'est précipitée. Elle a refusé de renvoyer la motion en commission pour discussion, elle veut faire passer ses idées de force, elle prend l'autre bord politique en otage. Les motionnaires veulent se faire passer pour les sauveurs de la planète. Oui, ils vont gagner puisqu'ils sont majoritaires au sein de ce Conseil. Mais s'ils entament la législature de cette manière-là, qu'ils ne demandent pas ensuite de dialoguer, parce que l'on voit bien aujourd'hui qu'ils refusent le dialogue.

M. Fraomene rejoint les propos de M. Barbuzzi. Et concernant l'argument de donner un message aux personnes qui ont fait la queue aux Vernets, il pense que le Conseil municipal doit aussi donner un message à la population carougeoise et aux commerçants de Carouge, au poumon économique de la commune, qui font venir les gens ici, qui font vivre les bistrots. Il le répète : pour le PLR, Carouge doit rester la priorité.

Le Président clôt le débat et suspend la séance dix minutes.

A la reprise de la séance, M. Barro retire son amendement.

En accord avec le PLR, le PDC et les Vert'libéraux, M. Fraomene donne lecture de l'amendement suivant, qui viendrait en lieu et place de l'invite actuelle : « *Invite le Conseil administratif à octroyer la somme de CHF 20'000.- au SAS afin de venir en aide aux Carougeoises et Carougeois dans le besoin.* »

Le Président constate qu'aucun autre amendement n'est proposé.

M. Mützenberg demande une nouvelle suspension de séance. Les Verts et le parti socialiste n'avaient pas compris que seul cet amendement serait proposé. Ce n'est pas l'amendement qu'ils ont entendu lors de la suspension de séance.

Mme Kaytak propose l'alternative suivante : la moitié à Partage et la moitié au service des affaires sociales.

Le Président suspend la séance deux minutes.

A la reprise de la séance, Mme Kaytak précise qu'elle propose : *CHF 15'000.- pour Partage et CHF 15'000.- pour le service des affaires sociales de la ville de Carouge.*

Mme Morisod souhaite que l'invite soit modifiée comme suit : « [...] afin de suppléer aux difficultés *logistiques* », au lieu de « [...] afin de suppléer aux difficultés d'approvisionnement citées plus haut ».

Le Président commence par mettre aux voix l'amendement proposé par Mme Kaytak.

L'amendement est accepté par 22 oui, 7 non et 2 abstentions.

Cet amendement étant accepté, le Président ne mettra pas aux voix celui proposé par M. Fraomene. Il soumet ensuite au vote la motion ainsi amendée.

La motion ainsi amendée est acceptée par 21 oui, 7 non et 2 abstentions.

17. POSTULATS

Il n'y en a pas.

18. RESOLUTIONS

Il n'y en a pas.

19. PETITIONS

Il n'y en a pas.

20. QUESTIONS

Réponses du Conseil administratif aux questions en suspens des conseillers municipaux

Réponse écrite de Mme Molinari à la question écrite QE 053 posée par M. Baertschi lors du Conseil municipal du 25 février 2020 à propos de la zone protégée du Vieux-Carouge et la pose de ventilation en toiture, 15 place du Temple

En préambule, Mme Molinari rappelle la question :

Il y a un peu plus d'une année environ, en date du 18 décembre 2018, le soussigné avait posé une question écrite (QE 053) en rapport avec la pose de blocs de ventilation sans autorisation sur la toiture de l'immeuble du n° 15 de la place du Temple.

Dans sa réponse, le Conseil administratif annonçait avoir relayé ma demande auprès de l'Office des Autorisations de Construire du département du Territoire et annonçait me tenir informé du retour attendu.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

La réponse est la suivante :

Le Service de l'urbanisme a suivi attentivement l'instruction du dossier de l'APA 47033/2. Les modifications du projet déposées par le mandataire ne conviennent pas à la Ville de Carouge.

Le préavis de la Ville de Carouge déposé à Office des autorisations de construire le 23 mars 2020 est défavorable avec le libellé suivant :

« Le bâtiment est situé dans le périmètre protégé du Vieux-Carouge, la Ville de Carouge est défavorable à la pose d'installations d'aérorefroidisseurs en toiture et à toute modification du gabarit du bâtiment existant. »

A notre connaissance et selon consultation de ce jour du site officiel SAD qui recense les requêtes en cours, la requête complémentaire APA 47033/2 est toujours en cours d'instruction.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé du développement de ce dossier que nous suivons attentivement.

Réponse de Mme Molinari à la question orale (QO 346-2020) de Mme Uldry intitulée « Drapeaux, quid ? »

En préambule, Mme Molinari rappelle que Mme Uldry était revenue sur le postulat 012-2019 du PLR « *Que flottent nos drapeaux* » et demandait ce qu'il en était de sa proposition d'utiliser éventuellement l'hélicoptère pour réparer les mâts.

La réponse est la suivante :

En préambule, le service voirie, espaces verts et matériel tient à présenter ses excuses pour le traitement tardif de ce postulat déposé il y a maintenant un peu plus d'une année.

Pour mémoire, le système de levage des drapeaux (câbles, tendeurs et poulies) occasionnait d'importantes nuisances sonores pour les locataires de la Fondation immobilière de la Ville de Carouge et la situation avait donné lieu à un certain nombre de plaintes, particulièrement pour la tour « B ». Après de nombreuses années de service, le système de levage a fini par céder sur les tours « A » et « B ». Seul le drapeau de la 6^{ème} tour demeure encore fonctionnel à ce jour.

Après avoir sollicité des fournisseurs spécialisés et organisé plusieurs visites sur site, aucun d'entre eux n'a malheureusement accepté d'entrer en matière (par exemple : trop haut, trop complexe, trop risqué, trop vieux).

Le contexte sanitaire que nous connaissons actuellement a malheureusement encore occasionné du retard. Cependant, le bureau d'ingénieurs-conseils carougeois, Perreten et Milleret SA a été mandaté et évalue en ce moment la faisabilité de deux alternatives :

- 1) le maintien des mâts actuels et le remplacement des systèmes de levage par une installation adaptée aux contraintes fonctionnelles, visant à supprimer les nuisances sonores ;
- 2) la fabrication (sur mesure) et la pose de nouveaux mâts.

Par ailleurs, la résistance de l'ancrage des mâts, particulièrement pour la 6^{ème} tour, sera également évaluée.

A la restitution de l'étude, un crédit d'investissement sera présenté au Conseil municipal en vue de l'exécution des travaux de rénovation pour l'une ou l'autre variante.

Nouvelles questions des conseillers municipaux

Questions écrites

M. Barbuzzi : EMS Drize

C'est avec étonnement que j'ai appris que le conseil de fondation de l'EMS de Drize s'est réuni en juin, en omettant de convoquer tous les membres. En effet, il semblerait que les représentants du parti socialiste carougeois, du parti des Verts carougeois et d'une partie des PDC et Vert'libéraux carougeois n'ont pas été officiellement convoqués. Cela est regrettable sachant que, lors de cette réunion, la présidence ainsi que le bureau ont été désignés. J'ose espérer que cela n'est pas une réaction liée aux événements des derniers mois qui ont abouti à une procédure de la part de la Cour des comptes.

Pour rappel, ladite procédure a été lancée suite à des dysfonctionnements majeurs, aussi bien au sein du bureau qu'au niveau de la direction de l'institution. Des problèmes de gestion, de gouvernance et de fonctionnement avaient été relevés et l'EMS de Drize est passé très près d'une fermeture.

Compte tenu de ce qui précède, voici mes questions :

Pour quelles raisons des personnes membres de l'association carougeoise citée ci-dessus n'ont pas été convoquées ?

Si cette réunion a bien eu lieu, était-elle valablement constituée pour prendre des décisions, notamment celles d'élire une présidence et un bureau ?

Dans le cas où les réponses à mes questions sont toutes affirmatives, est-ce que les autorités carougeoises vont intervenir auprès du conseil de fondation de l'EMS de Drize afin de faire annuler la séance du mois de juin et, par conséquent, les décisions qui y ont été prises et demander qu'une nouvelle convocation soit envoyée ?

Questions orales

M. Calame : Musique en été ?

M. Calame rappelle que le week-end dernier devait se tenir la traditionnelle fête de la musique, qui a été annulée. Cet été, la plupart des festivals et des concerts sont supprimés. Au même titre que les petits commerçants et les artisans, les musiciens de rue vivent modestement de leur engagement et de leur talent. Des règles libérales existent dans la plupart des villes romandes, de manière à ce que les musiciens patentés puissent animer les places et les rues piétonnes. A Carouge, actuellement, le règlement n'autorise la musique que sur les terrasses des cafés, parmi les clients et au bon vouloir des restaurateurs. Etant donné que, suivant les recommandations sanitaires, la population est encouragée à « vacancer » localement, la ville de Carouge pourrait-elle à son tour déconfiner les musiciens de rue, en leur permettant d'égayer notre été ?

Mme Hiltbold répond par l'affirmative. Le Conseil administratif, auquel cette demande avait été transmise préalablement, en a discuté et pense qu'un assouplissement serait intéressant, en tout cas cette année, à titre provisoire, afin de permettre aux musiciens de jouer conformément au règlement cantonal, soit vingt minutes par lieu, pas avant 10h00 ni après 22h00 et en s'annonçant au guichet, avec des modalités qu'il reste à définir, pour des questions organisationnelles. Le Conseil administratif a donc décidé de répondre favorablement à la demande de M. Calame.

M. Calame souhaitant des précisions sur le délai d'application, Mme Hiltbold répond que ce sera aussi vite que possible.

Avant de lever la séance, le Président mentionne que les agapes après les séances plénières devraient reprendre dès septembre, si la situation sanitaire le permet. Le repas du Président devrait également avoir lieu en septembre. Par ailleurs, le Président remercie l'administration qui a pu aménager la salle de façon à la rendre plus conviviale. Il salue également le travail de M. Schüle et de Mme Volokhine, qui ont préparé la présente séance. Enfin, il espère sincèrement que les membres du Conseil municipal pourront travailler ensemble durant les cinq prochaines années.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h43.